

13^e

MAIRIE DE PARIS 

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 5 MARS 2018
COMPTE-RENDU INTÉGRAL**

Le lundi cinq mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures et trente minutes les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13^{ème} arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi vingt-sept février deux mille dix-huit par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

Présents :

Mme ATALLAH, M. BOULET, Mme CARDAN, M. COBLENCE, Mme COLLET M. COMBROUZE, M. CONTASSOT, M. COUMET, Mme DOURTHE, Mme ESQUIEU, M. FERRIER, Mme KOUASSI, Mme DE LA GONTRIE, Mme LAMBERBOURG, Mme LANG, M. MIERMONT, M. MOINE, M. OFFREDO, Mme OLIVIER, M. OLIVIER, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme ROUMET, Mme SABATIER, M. SAUMIER, Mme SEIGNOT, Mme STIBBE, M. TAN, M. TRAISNEL.

Excusés :

Avec pouvoir : M. AQUA (pouvoir à Mme CARDAN)

Sans pouvoir : Mme BECKER M. BENHAIM, Mme GALLOIS, M. JULLIARD, Mme LAVILLE, M. LE GUEN, M. NGO, Mme SOUHAITE, M. TREMEGE, Mme YADANI.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^{em} arrondissement.

PROJET DE DELIBERATION PROPRE

13 2018 03 – Désignation d'un secrétaire de séance

M. le MAIRE : Nous allons désigner un secrétaire de séance : je vous propose Francis COMBROUZE.
Pas d'opposition ? Pas d'abstentions ? Je vous en remercie.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Francis COMBROUZE est désigné secrétaire de séance.

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS

2018 DPE 6 – Approbation du zonage pluvial

Danièle SEIGNOT : Chers collègues, ces derniers mois, Paris a été confronté à des épisodes pluvieux particulièrement violents, associés à une montée des eaux de la Seine particulièrement rapide et importante. Dans le contexte actuel de dérèglement climatique, ces événements météorologiques seront amenés à se reproduire. L'adaptation de la gestion des eaux pluviales à ces évolutions est donc indispensable.

Elle implique que notre regard porté sur l'eau de pluie doit changer pour y voir moins une contrainte subie qu'une ressource écologique et urbaine.

C'est un réel changement d'approche et toute l'ambition du Plan Paris pluie et du zonage pluvial que je vais vous présenter ce soir.

Valorisée à la source, l'eau de pluie devient ainsi à la fois une solution et une opportunité pour développer la biodiversité dans la ville, redessiner un paysage urbain, lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur, contribuer aux économies d'eau potable et ouvrir la Seine à la baignade d'ici 2024 en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques. Actuellement, le réseau d'assainissement collectif parisien a été conçu à la fin du 19^{ème} siècle et se définit par quelques grandes caractéristiques que je vous rappelle :

- un égout sous chaque rue et chaque immeuble est raccordé à l'égout ;
- un réseau unitaire, c'est-à-dire qu'il recueille à la fois les eaux usées des immeubles et les eaux de pluie ;
- un réseau gravitaire et visitable.

Ce réseau de 2 400 km comprend des égouts élémentaires, des collecteurs, des ouvrages annexes, branchements particuliers, bouches d'accès, des déversoirs d'orage, des usines de pompages etc.

Les eaux unitaires collectées à Paris sont envoyées vers le centre d'épuration en aval de la Seine, soit à Achères soit à Colombes, pour y être traitées avant leur rejet une fois purifiées dans la Seine.

Depuis les années 2000, la modernisation du réseau et l'automatisation de la gestion des flux a permis de réduire très fortement les déversements et pollutions du milieu naturel.

Si le réseau est maintenant techniquement satisfaisant, il ne dispose pas de la capacité suffisante en période de forte pluie pour acheminer toutes les eaux unitaires aux stations de traitement à l'aval de Paris. Or, les eaux pluviales sont encore presque exclusivement rejetées à l'égout.

L'augmentation de la capacité du réseau pour l'adapter au volume à transporter en cas de pluies excédant les moyennes habituelles, trouve ses limites, les stations d'épuration pouvant elles-mêmes ne pas être mesure de traiter les débits de pointe qui se présenteraient, d'où des déversements dans la Seine d'eaux non traitées et polluantes et ce d'autant plus que même en année de pluviométrie

moyenne, environ 2,3 millions mètres cubes d'eaux unitaires ont été déversées dans la Seine dont 1,9 d'eaux de pluie.

La situation n'est donc pas satisfaisante et l'effort doit être poursuivi au titre des objectifs à atteindre pour le bon état de la Seine qu'impose la directive-cadre européenne sur l'eau mais aussi au titre de l'objectif du bon état sanitaire du fleuve.

Par ailleurs, notre ville dense et minérale est rendue imperméable au fil des époques. Paris doit renouer avec la capacité initiale des sols à absorber l'eau. Le coefficient d'imperméabilisation moyen hors du bois de Boulogne et Vincennes est évalué à près de 70 %, 90 % dans les quartiers centraux. Ce qui signifie que seulement 30 % des eaux pluviales s'infiltrent dans le sol, la plus grande partie ruisselant vers les avaloirs du réseau d'assainissement.

La poursuite de l'urbanisation telle qu'elle est conçue actuellement devrait aggraver à l'horizon de l'an 2000 le taux moyen d'imperméabilisation des sols et donc accroître de presque 60 % les rejets dans la Seine.

Pour faire face à ce défi, la mise en œuvre du zonage pluvial et du Plan Paris pluie vise un objectif simple mais ambitieux : infiltrer ou réutiliser l'eau au plus près de l'endroit où elle tombe et la rendre ainsi 100 % utile en réduisant les volumes d'eaux évacuées par les égouts et en privilégiant le cycle naturel de l'eau par un retour à la terre.

Le traitement de l'eau de pluie à la source peut se faire au travers de différentes techniques qui constituent autant de solutions alternatives au rejet dans le réseau d'assainissement et qui peuvent être utilisées dans un tissu urbain dense comme celui de Paris : surfaces perméables végétales (noues, jardins de pluies), solutions perméables minérales (tranchées d'infiltration, puits, voirie infiltrante), dispositif d'évapotranspirations (toitures végétalisées etc.), développement de trames d'eau et de zones humides. L'objectif étant dans tous les cas de favoriser très largement les solutions végétalisées.

Lorsque ce Plan de zonage pluvial aura été approuvé par vous, puis par le Conseil de Paris, il sera opposable aux tiers. Il constituera une annexe du Plan local d'urbanisme et s'appliquera ainsi à tout projet de construction, de restructuration et d'aménagement ou de réaménagement d'un espace public. Il prévoit le maintien d'une seule zone d'assainissement collectif sur la totalité du territoire de Paris dans la continuité du réseau d'assainissement actuel, avec un fonctionnement optimisé qui supportera les extensions nécessaires aux opérations nouvelles d'aménagement.

Donc une zone d'assainissement collectif et un zonage pluvial jusqu'alors traité pour l'essentiel à travers du réseau d'assainissement collectif qui va évoluer vers la création de six zones géographiques que vous trouverez sur les plans qui vous ont été distribués où des mesures différenciées de traitement de la pluie à la source s'imposeront aux opérateurs de construction et d'aménagement.

La délimitation de ces zones tient compte de la capacité du réseau d'assainissement par temps de pluie, de la qualité du sous-sol parisien et de la volonté d'optimiser la limitation des rejets dans le milieu naturel.

Cette zone d'assainissement pluvial sera opposable lors de la réalisation d'un projet de construction nouvelle ou de restructuration d'une emprise supérieure à 20 m², lors d'un projet d'aménagement ou de réaménagement, dans le cadre de travaux de voirie de plus de 1 000 m², dans le cadre d'aménagement d'espaces verts de plus de 1 000 m², dans le cadre d'aménagement d'équipements sportifs non bâtis de plus de 500 m². Sur tout cet espace public ou privé, dès lors que leur réalisation occasionne le rejet direct ou indirect des eaux de pluie au réseau d'assainissement, il aura pour effet d'imposer au propriétaire le dépôt d'une demande d'autorisation de rejet des eaux pluviales dans le réseau

d'assainissement. Cette demande sera instruite par le service en charge de l'assainissement conformément aux dispositions du présent règlement.

Le propriétaire du terrain devra donc adopter des dispositions techniques qui permettront de supprimer à minima tout rejet au réseau d'assainissement du volume d'eau pluviale correspondant à une lame d'eau prescrite par la zone pluviale, notamment 8 mm dans le 13^{ème}. En cas de pluies plus importantes, la fraction excédant cette lame d'eau pourra être rejetée au réseau collectif.

Ce zonage a été élaboré à l'issue d'une large consultation qui a duré plus de quatre ans. Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale au cas par cas au titre du Code de l'environnement. Il a ensuite fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 16 janvier au 17 février 2017. La Commission d'enquête a transmis son rapport avec un avis favorable à l'unanimité, deux réserves et trois recommandations que la Ville a prises en compte.

Donc, vous pourrez prendre connaissance de l'ensemble des réponses de la Ville dans le rapport d'enquête et dans les documents annexés.

Ce nouveau zonage et le changement d'approche qu'il implique doivent donc s'accompagner d'actions et de communication et de pédagogie. Plusieurs actions sont d'ores et déjà envisagées à moyen et court termes :

- des actions de communication avec la mise en place d'une identité visuelle forte sous le vocable de ParisPluie et d'une signature « le Plan 100 % pluie utile » et de supports de communication dédiés à l'information du grand public, notamment un dépliant de vulgarisation et une animation vidéo ;
- la réalisation d'un guide pour la mise en œuvre du zonage dédié aux professionnels ;
- l'organisation d'une série d'évènements dédiés aux professionnels et notamment l'organisation d'une manifestation au pavillon de l'Arsenal avant l'été.

Il vous est donc proposé d'approuver le zonage d'assainissement de Paris composé du rapport de présentation que vous avez pu lire, du règlement de zonage et de ses annexes, de la carte de zonage que nous vous avons distribuée ainsi que de la carte de zonage d'assainissement collectif et de la carte de zonage pluvial.

M. le MAIRE : Merci pour cette présentation exhaustive. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ?

Sachez que ce sont des contraintes réelles en termes d'aménagement, ce zonage pluvial. Cela permet de faire ce que nous avons déjà fait à la ZAC de la gare de Rungis, mais cela nous a demandé d'ailleurs pas mal de travail. Nous avons travaillé sur la collecte des eaux de pluie, l'infiltration dans le sol, mis en place un égout, enfin un égout temporaire, pour éviter des rejets trop massifs. Ce sont de réelles contraintes quand on respecte effectivement ces nouvelles règles mais cela va dans le bon sens et c'est très favorable à l'environnement. Mais ce sont des contraintes qui ont un coût.

Danièle SEIGNOT : Je voulais M. le Maire, si vous me le permettez, rajouter juste un petit mot. Puisque j'ai quand même été obligée de poser la question parce que je n'y comprenais rien au départ, je vous l'avoue très franchement.

Par exemple Paul Bourget, le nouveau jardin qui va être créé va comprendre une mare et elle nous est imposée. Tous les aménagements de voirie vont aussi tenir compte justement de cette question d'infiltration. Etienne TRAISNEL va avoir quelques soucis ensuite pour ces travaux.

Juste pour compléter et informer le Conseil que dans ce cadre va être créé sous le parc Marie-Curie un réservoir de 50 000 m3.

M. le MAIRE : Donc nous aurons notre piscine olympique au sous-sol, sans que les nageurs puissent y aller, mais ce sera un lieu intéressant à visiter.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais soumettre à vos suffrages le DPE 6, approbation du zonage pluvial.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Je laisse la parole à Etienne TRAINEL pour la réforme des redevances et règlements.

2018 DAE 53 – Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien
--

Etienne TRAISNEL : Actuellement, 247 commerçants exercent leur activité économique sur la voie publique et dans les espaces verts. Ces activités contribuent à l'animation commerciale des quartiers tout en participant à la convivialité et au maintien du lien social et à l'attractivité économique de la capitale.

Ces activités de vente sur le domaine public recouvrent aujourd'hui encore des réalités très diverses. Le spectre s'étend d'une activité de subsistance exercée par des personnes en situation précaire à un commerce lucratif exercé par des professionnels.

Cette pluralité de situations se traduit par une multiplicité de règlements.

En effet, six règlements différents encadrent actuellement les activités commerciales sur la voie publique et dans les espaces verts, dont les plus anciens n'ont pas été revus depuis plusieurs décennies.

La présente réforme vise à refondre ces six réglementations en un règlement unique et à uniformiser les modalités d'occupation, les pratiques de gestion et les procédures d'attribution. Elle intègre par ailleurs les évolutions législatives récentes imposant une mise en concurrence préalable pour toute nouvelle autorisation commerciale sur le domaine public.

Chaque appel à propositions contiendra les modalités de fixation de la redevance selon les principes suivants :

pour les activités situées sur voie publique, le montant de la redevance sera établi en fonction de la commercialité du site ;

en ce qui concerne les espaces verts ainsi que pour les activités ludiques et enfantines, elles seront fixées en fonction de l'avantage tiré du site et tiendront compte de la nature de l'activité exercée sans exclure ceux dont le chiffre d'affaires sera le plus modeste.

Le montant de la redevance sera désormais forfaitaire et non plus calculé comme auparavant à partir du chiffre d'affaires réalisé. La refonte et la clarification de ces règlements verront leur application prochaine dans le lancement ce printemps, d'un appel à propositions intégrant tous les nouveaux emplacements et ce arrivant à échéance par typologie d'activités, à savoir activités ludiques et familiales, marionnettes, barques, alimentaires, textiles et accessoires, produits culturels, vente de fleurs, produits touristiques, artisanat d'art etc.

M. le MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Baptiste OLIVIER : J'aimerais poser quelques questions sur ce forfait puisque je n'ai pas trouvé les montants. Jusqu'à présent, c'était en fonction du chiffre d'affaires, ce qui me paraît être le plus adapté, finalement le plus juste. Et là, la crainte qu'on peut avoir, c'est qu'il y a une augmentation des montants payés par les commerçants en question. Donc, n'ayant pas eu d'information - peut-être que je ne l'ai pas trouvée - mais pour ma part, je ne pourrai pas voter favorablement.

M. le MAIRE : Nous allons laisser Marie ATALLAH intervenir d'abord, puis Etienne TRAISNEL fera une réponse globale.

Marie ATALLAH : J'annonce tout de suite la position de notre groupe des élus écologistes qui votera contre ce projet de délibération en attendant le Conseil de Paris.

Au Conseil de Paris, le groupe écologiste demandera le retrait de cette délibération pour plusieurs raisons que je vais vous citer ici.

D'abord, un mot sur cette réforme des redevances qui est demandée aux acteurs commerciaux installés sur le domaine public. Sur le fond, ce règlement serait une simplification – il est dit comme cela dans la délibération – des six réglementations en vigueur. Cette conception de l'espace public, d'envisager la rentabilité par l'occupation de l'espace public, pour nous c'est une philosophie de l'espace public qui ne nous convient pas. Nous avons, les écologistes, une autre vision, une autre approche de l'espace public comme nous le faisons toujours par rapport à la publicité, par rapport à toutes les redevances des activités sur la voie publique.

Pour nous, il faudrait faire la place à des activités aussi non lucratives et cela n'est pas du tout mentionné dans cette délibération. On ne sait pas quels sont les espaces qui vont être occupés par des commerçants. On ne sait pas quelle surface, on ne sait pas quel zonage. Par rapport au coût, c'est vrai que nous aussi, on pensait que faire payer les acteurs commerciaux en fonction de leur chiffre d'affaires nous semblait plus juste et plus équitable que de les faire payer sur les mètres carré. C'est sur le fond.

Maintenant sur la forme. Pour nous écologistes, on pense qu'une concertation sur le sujet est très utile au sein de la majorité au moins ou avec l'ensemble des formations politiques, que ce soit localement au niveau de l'arrondissement ou au niveau parisien ; une concertation pour un règlement qui va gérer l'occupation de l'espace public par des commerçants. Il nous semble important qu'on puisse discuter du zonage, du coût, de l'espace qu'on laissera pour les activités non lucratives etc.

C'est bien pour ces raisons-là que nous souhaitons le retrait au Conseil de Paris et donc nous voterons contre ici, pour permettre une concertation approfondie sur un règlement très important qui va nous engager pour plusieurs années, illimité en plus. Je vous remercie.

M. le MAIRE : J'avoue que je n'avais pas vu qu'il y avait un souci particulier sur cette délibération, mais Etienne TRAISNEL va donner quelques éléments de réponse. J'imagine que d'ici le Conseil de Paris, il y aura quelques modifications.

Etienne TRAISNEL : Tout d'abord, ce n'est pas un sujet que je maîtrise totalement puisque c'était initialement Nathalie LAVILLE qui devait le présenter, puisque c'est une délibération de la direction des affaires économiques.

Néanmoins, dans le projet de délibération il y a les tarifs en fonction des catégories. Donc, hors catégorie 6,30 €/m²/jour, donc ce sont les sites protégés et prestigieux. Ensuite, il y a les catégories 1, 2, 3, 4. Je n'ai pas la carte sous les yeux, mais en tout cas, ces tarifs on peut les trouver dans le projet de délibération.

Puis j'ai quand même bien précisé qu'en dehors de la partie espace public, dont les jardins notamment, ce n'était pas juste les critères de rentabilité et de commercialité qui étaient pris en compte mais aussi la nature du projet et que donc, on pouvait permettre à des structures non lucratives de pouvoir faire des propositions. L'idée, c'est ici de faire une refonte de la réglementation, ce n'est pas regarder au cas par cas, puisque j'ai dit qu'il y avait 247 commerçants actuellement sur l'espace public. L'idée, ce n'est pas de les lister tous ce soir, c'est de dire quelle est la réglementation qui s'applique et ensuite au cas par cas, en fonction des projets sur les renouvellements des concessions, il y aura un travail qui sera effectué par la Direction des affaires économiques. Donc, je ne peux pas rentrer plus dans le détail à ce stade.

M. le MAIRE : Merci. Formellement, nous allons voter ce projet de délibération. Encore une fois, j'imagine qu'il y aura un rapprochement entre les différents groupes et l'Hôtel de Ville pour au moins sérier les problèmes.

DAE 53 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté, en tout cas par notre Conseil du 13ème.

POUR : 23 VOIX (LES 18 ÉLUS DU GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTÉ, L'ÉLUE DU GROUPE UDI, LES 4 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE-FRONT DE GAUCHE)

CONTRE : 6 VOIX (LES 4 ÉLUS DU GROUPE EELV, LES 2 ÉLUS DU GROUPE LR)

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

M. le MAIRE : DVD 37, ce sont des demandes de subventions auprès de la Région Ile-de-France.

2018 DVD 37 – Aménagements de sécurité routière. Demande de subventions auprès de la Région d'Ile-de-France au titre de 2018

Etienne TRAISNEL : Ce sont des demandes de subventions pour des aménagements de sécurité. Pour le budget 2018, concernant le 13ème arrondissement, c'est un projet de création d'une traversée piétonne rue de la Poterne des Peupliers face à l'entrée du parc Kellermann ; un projet évalué à 140 000 euros. Donc une demande de subventions pouvant aller jusqu'à la moitié, 70 000 euros, auprès de la Région Ile-de-France.

M. le MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc, DVD 37 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Cette fois, je passe la parole à Laurent MIERMONT pour des subventions et conventions à 140 associations, qui heureusement ne sont pas toutes du 13^{ème}.

2018 DDCT 20 – Subventions (550 900 euros) et conventions à 140 associations pour le financement de 180 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens – Première enveloppe 2018

Laurent MIERMONT : C'est un exercice traditionnel. En début d'année, c'est la première enveloppe du Contrat de Ville pour 2018, contrat de ville qui est découpé en plusieurs axes :

- l'accompagnement des parcours à la prévention des ruptures éducatives ;
- vivre sa ville et son quartier, c'est-à-dire l'amélioration du cadre de vie ;
- la dynamique économique d'insertion professionnelle dans les quartiers populaires.

Parmi ces trois parties, nous avons un certain nombre d'associations du 13^{ème} : les Jardins Numériques qui s'efforcent de favoriser la rencontre entre les associations et les habitants pour un montant de 1 500 euros ; les Petits Débrouillards qui font apprendre la science aux petits enfants des quartiers populaires par des actions extrêmement pédagogiques et super intéressantes ; l'association Mains Agiles, il s'agit du renforcement de l'offre éducative périscolaire, notamment dans le quartier Paul Bourget.

Ensuite, sur la sécurisation des parcours professionnels, nous avons un certain nombre de partenariats qui sont noués avec une association historique œuvrant dans ce sens dans le 13^{ème}, à savoir l'ASTS, Association de science technologie société, qui a d'ailleurs tenu son comité de pilotage il y a à peine moins d'un mois, pour donner les nouvelles orientations de son développement à Paris et dans le 13^{ème} en s'appuyant notamment sur les innovations projetées par le secrétariat d'Etat au numérique.

L'ASTS est soutenue via deux actions afin de permettre aux demandeurs d'emploi des quartiers populaires de devenir davantage autonomes dans leur recherche d'emploi en utilisant les moyens informatiques et en s'y repérant dans le dédale administratif numérique qui ne fait qu'empirer de jour en jour.

L'Association Œuvre participative qui fait des événements d'arts contemporains sur l'espace public : c'est comme cela que je le résume, ce n'est pas mal et cela plaît beaucoup aux enfants. Art contemporain et enfance, on ne fait pas forcément le lien immédiatement mais les enfants adorent. Donc, c'est vraiment quelque chose de très bien.

Ensuite sur le volet du développement du lien social, on a toujours nos partenariats traditionnels avec les opérateurs connus et reconnus de très longue date sur le 13^{ème} arrondissement, par exemple :

l'association Par Les Petites Portes du 13^{ème} qui est animée par notre amie Lucette GEDOVIUS ; un partenariat avec la régie de quartier ; un partenariat également avec l'association Débrouille Compagnie.

Tout cela ayant pour but de favoriser l'éducation à l'environnement, de développer les actions visant au recyclage des déchets, à s'occuper de la propreté, ce qui est un enjeu – vous en conviendrez – dans le 13^{ème} et à Paris, non sans importance.

Enfin, nous avons un partenariat avec l'Association pour l'intégration des familles qui déploie ses actions sur notre petit quartier de veille et de Politique de la Ville qui sont nationales.

Tout cela pour un montant total de quelques dizaines de milliers d'euros.

M. le MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Donc, la DDCT 20 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Je passe la parole à Eric OFFREDO pour la subvention à la FNACA.

2018 DAC 450 – Subventions (17 700 euros) à dix-huit comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie
--

Eric OFFREDO : Il s'agit de la subvention annuelle à la FNACA 13^{ème} mais aussi aux 17 autres comités d'arrondissement, puisqu'il y a 18 comités d'arrondissement à Paris de la FNACA. La Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie qui organise de nombreuses manifestations et qui est présente très régulièrement aux cérémonies qui ont lieu à la mairie du 13^{ème} et/ou au monument aux morts.

Il est proposé d'accorder 1 000 euros à la FNACA pour l'année 2018 et en relisant la délibération, je me suis rendu compte qu'effectivement, il y avait une baisse de 100 euros par rapport aux années précédentes. Donc, on va regarder pour essayer de récupérer puisque les années précédentes il y avait 1 100 euros et je ne comprends pas pourquoi il y a 1 000 euros seulement. On va essayer de rectifier le tir et de voir comment on peut surpasser et dépasser ce petit souci. Merci.

M. le MAIRE : Nous allons surtout essayer de comprendre. Il y a peut-être une raison objective mais je n'en ai pas été informé par la FNACA, ni alerté en amont.

Nous allons déjà voter cette subvention, sauf s'il y a des interventions, et puis nous nous renseignerons d'ici le Conseil de Paris pour voir s'il y a un véritable problème ou non.

DAC 450 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE Vous avez eu sur table un amendement à la délibération qui suit. Nous soumettrons l'amendement au vote puisqu'il s'agit du projet Campus Mode dans lequel se trouve le Musée des arts ludiques dont le devenir est incertain, comme le savent ceux qui ont lu la presse ces dernières semaines. Nous en profiterons donc pour ajouter un paragraphe supplémentaire sur ce sujet.

2018 DU 21 – ZAC Paris Rive Gauche (13^{ème}) – Projet Campus Mode – Avenants n° 1 aux conventions conclues le 20 décembre 2005 et le 12 juillet 2006 avec Ports de Paris et la SCI Docks en Seine

V13 2018 10 Vœu relatif au projet de délibération 2018 DU 21 intitulé « ZAC Paris Rive Gauche (13e) – Projet Campus Mode – Avenant n°1 aux conventions conclues le 20 décembre 2005 et le 12 juillet 2006 avec Ports de Paris et la SCI Docks en Seine » présenté par l'exécutif municipal

« Considérant l'évolution des activités envisagée sur le site connu sous l'appellation « Les Docks - Cité de la Mode et du Design », ensemble à vocation culturelle, de loisirs et de commerces sis 34, quai d'Austerlitz dans le 13e arrondissement, et la volonté d'y développer un véritable « Campus Mode » qui associera l'Institut Français de la Mode, déjà présent à la Cité, et, à terme, l'Ecole de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne ;

Considérant le projet de délibération 2018 DU 21 intitulé « ZAC Paris Rive Gauche (13e) – Projet Campus Mode – Avenant n°1 aux conventions conclues le 20 décembre 2005 et le 12 juillet 2006 avec Ports de Paris et la SCI Docks en Seine » qui rend compte de cette orientation en assouplissant les modalités de répartition des surfaces entre les trois pôles d'activité de la Cité (institutionnel, événementiel, commercial et de loisirs) et en autorisant la modularité des espaces et la mutualisation de certaines activités ;

Considérant que la Cité de la Mode et du Design accueille, depuis 2013, le Musée des Arts Ludiques (« Art ludique – Le Musée »), équipement culturel privé sans subvention dédié à la bande dessinée, au film d'animation, au jeu vidéo, etc. ;

Considérant que les expositions présentées par le Musée des Arts Ludiques (« Pixar, 25 ans d'animation », précédemment montrée au célèbre MoMA de New York, « L'Art des Super-Héros Marvel », « Les dessins du Studio Ghibli »...) ont eu un retentissement certain qui témoigne de l'intérêt du public pour ces modes d'expression ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris dans sa séance des 11, 12 et 13 décembre 2017 visant au maintien du Musée des Arts Ludiques à la Cité de la Mode et du Design ;

Sur proposition de l'exécutif municipal, le Conseil du 13e arrondissement émet le vœu que le paragraphe suivant soit ajouté au projet de délibération, en page 2 de l'exposé des motifs, avant le paragraphe commençant par « Pour pouvoir mettre en œuvre le repositionnement de ce site... » :

« Il est nécessaire de préciser que ce projet ne remet en cause ni la présence du Musée des Arts Ludiques, avec lequel la SCI Docks en Seine a engagé une conciliation en vue de son maintien sur site conformément au vœu 176bis voté par votre assemblée les 11, 12 et 13 décembre 2017, ni celle des espaces de restauration actuellement présents ».

Francis COMBROUZE : L'objet de la délibération consiste à modifier deux conventions.

Docks en Seine est un système où il y a une convention entre la Ville et le Port autonome de Paris ; puis une convention entre la Ville et la Caisse des dépôts sous l'appellation de la société civile immobilière, Docks en Seine qui est une filiale de la Caisse des dépôts.

Les espaces, suite au concours d'architecture et aux travaux engagés, concernent quatre pôles extrêmement différents : premièrement, le pôle aujourd'hui dit institutionnel qui accueille l'Institut français de la mode ; le pôle événementiel qui accueille différentes activités, nous y reviendrons ; le

pôle dit commercial, restauration loisir et enfin des espaces de promenade et de circulation entre ces trois différents pôles.

Bien sûr, vous connaissez tous le bâtiment aux termes des travaux et du concours d'architecture remporté par Jakob et MacFarlane en 2004 donc les travaux qui ont eu lieu, cette espèce d'objet vert métallique qui surplombe la Seine, la reconversion des magasins généraux. Voilà ce qui a été entrepris. L'objet de la modification consiste à inclure dans le pôle dit institutionnel mais également avec des surfaces dans l'événementiel, l'accueil des activités de la Chambre syndicale de la couture parisienne, c'est-à-dire très concrètement réunir les filières de la mode, textile, maroquinerie et accessoires, de la conception, de la réalisation avec également de la commercialisation. Donc, une très grosse composante formation initiale mais également formation continue. En initiale, du CAP au doctorat, avec un public qui serait au moins 3 000 professionnels accueillis en formation continue dans les activités de formation et de développement de la couture au sens large.

La convention de 2005 entre le Port et la Ville est ainsi amendée. L'accueil de la Chambre syndicale de la mode avec un agrément du Port autonome qui doit mettre un coup de tampon sur les activités accueillies dans Docks en Seine et également la modification symétrique de la convention entre Docks en Seine et la Ville.

Une clause est également modifiée à l'avenant et elle prévoit que les activités du pôle dit événementiel devront être compatibles avec la notion d'activité en lien avec le design, la création et l'innovation. Donc, cela forme au total un ensemble plutôt cohérent d'avoir un développement des activités mode, ce n'est pas sans rapport avec les activités de l'Institut français de la mode, chacun pourra en convenir.

Enfin le vœu, on va peut-être tout de suite en dire un mot, il est très simple. Il consiste dans l'exposé des motifs à ajouter quelque chose qui était a priori prévu dans l'exposé des motifs de cette délibération, qui indique qu'il est nécessaire de préciser que ce projet ne remet pas en cause, ni la présence du musée des arts ludiques avec lequel la SCI Docks en Seine a engagé une conciliation en vue de son maintien sur le site conformément au vœu adopté par le Conseil de Paris en décembre 2017, ce n'est pas si vieux, ni celle des espaces de restauration actuellement présents.

L'ajout de ce considérant dans l'exposé des motifs vise tout simplement à dire qu'il y a un conflit commercial très important sur des dettes de loyers considérables du musée des arts ludiques vis-à-vis de la SCI Docks en Seine, de la Caisse de dépôts. Nous espérons tous qu'en dépit d'un jugement d'expulsion, il y ait une conciliation possible, ce que propose la Caisse des dépôts vis-à-vis du musée des arts ludiques. Donc, l'ajout permet de dire qu'en tout état de cause, la modification dont je vous ai parlé avec les avenants à la convention ne met pas en cause en elle-même les activités d'occupation dans l'espace dit événementiel du musée des arts ludiques qui a quand même à voir avec la création, je pense.

M. le MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation synthétique.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? C'est un gros sujet, ce déménagement potentiel des écoles de la mode. Cela pourrait être un très beau campus supplémentaire pour le 13^{ème} donc c'est un très beau projet même s'il y a ce problème effectivement du traitement du Musée des arts ludiques par la Caisse des dépôts. Evidemment, les responsabilités sont partagées mais je trouve que la pression faite pour leur départ va au-delà du raisonnable. Ensuite, nous pourrions rentrer dans le détail du dossier, mais cela ne me semble pas être le lieu ici.

Pas de demande d'intervention ? Je vais donc soumettre d'abord le vœu, ou plus exactement l'amendement, en fait. Nous ne pouvons voter que des vœux au niveau du Conseil d'arrondissement, mais ce vœu doit être présenté sous forme d'amendement au Conseil de Paris
Donc, je présente le vœu à vos suffrages. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Maintenant la délibération, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi. Je vous en remercie.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Je donne la parole à Adrien SAUMIER pour nous présenter le nouveau plan climat Air Energie de Paris.

2018 DEVE 54 – Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Energie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050

Adrien SAUMIER : En novembre 2017, nous avons unanimement adopté le projet du nouveau Plan Climat Air Energie de Paris qui porte l'ambition de dessiner une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050, conformément aux engagements pris à l'occasion de la COP21.

D'ailleurs, je ne sais pas si vous vous en rappelez, mais pour le 13^{ème} arrondissement nous l'avions voté le jour du lancement de la COP23.

Entre le 14 décembre dernier et le 4 février 2018, ce nouveau Plan climat a fait l'objet d'une consultation publique permettant de recueillir plus de 900 participations dont la grande majorité, 65 %, soulignent que les actions du nouveau Plan répondent de manière très satisfaisante à l'urgence climatique.

Les participants ont identifié trois thématiques prioritaires :

- l'alimentation durable ;
- la sobriété énergétique
- l'adaptation du territoire.

Les actions mises en avant par les participants à la consultation ont été :

- recycler et valoriser 100 % des déchets ;
- disposer de transports publics propres à l'horizon 2025 ;
- atteindre 90 % d'alimentation durable ;
- rénover les équipements publics, dans le sens bien sûr du Plan climat ;
- faire de Paris une capitale 100 % cyclable ;
- atteindre 40 % de surfaces perméables et végétales.

Ce nouveau Plan soumis à votre vote contient 86 pages et je vous propose une revue des principaux points, dont le principal qui est la neutralité carbone. Un point qui suppose deux conditions préalables : réduire de 50 % la consommation énergétique de Paris et consommer 100 % d'énergies renouvelables pour 2050.

Cette neutralité carbone sera atteinte grâce à une série de mesures concrètes, dont deux exemples précis : l'approvisionnement à 100 % en énergies renouvelables d'ici à 2050 ou la division par deux de la consommation énergétique.

- Plus précisément dans les logements sociaux : 4 500 logements rénovés chaque année à partir de 2018 et 5 000 à partir de 2020, pour un gain de 60 % d'efficacité énergétique.
- Dans le tertiaire et le résidentiel privé : lutter contre la précarité énergétique, accompagner les propriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique.
- Dans les bâtiments municipaux, je reviens sur l'exemple des 60 écoles supplémentaires refaites pour atteindre 300 écoles rénovées en 2020, j'en avais parlé en novembre.
- Bien sûr, dans le domaine des mobilités : la généralisation du 30 km/h, la transformation du périphérique en lien avec les communes voisines, la fin du diesel en 2024 et de l'essence en 2030 et des incitations également auprès des chantiers pour tendre vers le zéro déchet enfoui.

Je passe rapidement sur le financement que j'avais déjà évoqué la dernière fois mais sachez donc qu'un fonds d'investissement pour la transition écologique permettra à partir de cette année de mobiliser des financements privés pour soutenir le déploiement de solutions innovantes sur le territoire parisien. Le budget participatif est aussi mis à contribution puisque 20 % des projets sélectionnés à partir de cette année devront avoir un impact positif sur le climat.

La résilience de la Ville, même si je sais que ce terme peut faire sourire certaines personnes ici, face aux extrêmes climatiques, surtout la chaleur, n'est pas oubliée. Les îlots de fraîcheur seront ainsi recensés, un objectif de 300 îlots de plus seront créés d'ici à 2030.

Enfin, le nouveau Plan climat de Paris réaffirme que la transition doit être socialement juste. Ce n'est pas qu'un vœu pieux bien sûr mais une volonté de renforcer le lien social et d'aider à réduire la précarité aussi bien énergétique, alimentaire ou encore liée à l'habitat et au transport. Cette volonté de justice se traduira aussi par un échange et un dialogue constant entre Paris et la Métropole qui dispose elle aussi de son propre Plan Climat Air Energie.

Souhaitons que ces échanges se poursuivent. La Ville de Paris partagera ses retours d'expérience ; elle participera à des projets de coopération et elle développera des outils de financements partenariaux pour garantir un contexte favorable à la mise en œuvre de la neutralité carbone dans l'ensemble des territoires de la Métropole.

Pour approfondir tous les détails, je vous renvoie, chers collègues, aux 86 pages du « nouveau Plan Climat Air Energie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050 » que je vous invite à approuver. Je vous remercie.

M. le MAIRE : Merci beaucoup. Cela va être le grand sujet du prochain Conseil de Paris. C'est évidemment une étape extrêmement importante, lourde de sens également. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce projet de délibération ?

Francis COMBROUZE : Simplement de manière la plus synthétique, pour appeler l'attention sur trois ou quatre difficultés, je pense du point de vue de la mise en œuvre, qui appellent l'interprétation. D'ailleurs que souligne énormément, pour ceux que cela intéresse, on peut aller voir l'avis de l'autorité environnementale de la Région sur le projet de Plan climat. C'est la différence considérable qu'il y a entre les émissions de gaz à effet de serre de Paris, territorialisées, venant de Paris, et l'empreinte carbone de Paris. C'est un rapport de 1 à 3 qui est le rapport le plus important, la différence la plus

extrême de la moyenne nationale bien sûr, mais de tous les territoires que je connais. Donc c'est une différence particulière, énorme, qui explique des difficultés pour tenir certains objectifs.

Je donne simplement un exemple. Il y a 6 millions de tonnes de CO₂ produites à Paris et l'empreinte carbone, cela donne 19 millions de tonnes. Donc, il y a un écart sans précédent, évidemment.

Autre exemple de difficulté, c'est la part des énergies renouvelables dans les consommations. Il a été évoqué en 2050 le 100 % d'énergies renouvelables, mais plus près de nous, il y a un objectif qui est quand même assez important, qui est le 25 % en 2020 d'énergies renouvelables. Aujourd'hui nous en sommes à 17 %, dont 2 % seulement produites localement. Or il faudrait en production locale, avoir 10 % d'EnR en 2030 et 8 % en 2020. C'est le pas le plus considérable à franchir. J'appelle simplement l'attention là-dessus. Il est prévu par exemple un peu de capteurs solaires dans le parc dans le bois de Vincennes sous le parc floral ; j'espère sur des bâtiments et pas au détriment de réservoirs de biodiversité sur le bois puisque cela prend beaucoup de place si c'est au sol évidemment.

Mais il y a quand même je trouve là des défis importants à relever, une partie de ce plan repose beaucoup sur les efforts des autres ou des accords de partenariat avec tout un tas de territoires qui devraient produire de l'énergie renouvelable pour satisfaire les besoins de Paris, 36 térawattheure par an. Paris consomme beaucoup d'énergie et n'en produit pas beaucoup comme vous le savez je pense tous.

Enfin, troisième aspect préoccupant sur la mise en œuvre, ce sont les énergies de réseau avec l'idée qu'on sort un peu du système de distribution électrique et gazière de GRDF et Enedis, on s'y perd des fois.

Mais voilà, cette confusion à mon corps défendant, est un peu celle qu'opère le Plan climat en disant qu'il faut aller vers un modèle décentralisé d'énergie, à la fois en distribution et en production. C'est-à-dire qu'en gros, le service public de distribution électrique, on verra, on ne sait pas trop. En tous les cas ce qu'on sait aujourd'hui, c'est qu'il y a des réseaux maillés et que pour gérer l'intermittence des énergies renouvelables, on a besoin de réseaux maillés, c'est-à-dire interconnectés, évidemment, pour l'électricité. Par ailleurs pour le gaz, je rappelle que le gaz est quand même une énergie fossile. Donc quand on met aussi : on va sortir des fossiles en 2030, on dit aussi qu'en 2030 on va arrêter le fioul pour le chauffage des logements pour développer le gaz et le gaz, on n'aura pas 100 % de biogaz en 2030.

M. le MAIRE : Ce sont des remarques intéressantes. On voit comment a évolué l'Allemagne d'ailleurs, mais c'est sous l'impulsion des villes qui ont demandé à bénéficier de contrats à énergie propre - je caricature ton propos évidemment - qu'a été impulsée aussi une accentuation du développement des EnR ailleurs dans le pays. Cette action des villes a été très importante dans le développement des EnR, et les éoliennes ne se sont pas posées dans les centres villes, évidemment.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je rejoins un peu les inquiétudes de M. COMBROUZE puisque, sur le principe, on ne peut qu'être d'accord avec les ambitions très importantes de ce Plan climat. Maintenant, est-ce qu'effectivement ce sera atteint ? Je voulais poser une question, je crois que ce sera peut-être un amendement ou alors un amendement qui avait déjà été rejeté, sur un observatoire de suivi par exemple de l'évolution des mesures. Je pense que sur la rénovation du parc social, il faudrait aller peut-être plus loin que ce qui est dans ce projet.

Puis sur les énergies renouvelables, je m'interrogeais : concrètement, combien on va installer de panneaux solaires et où ? Est-ce que cela a été déterminé ? Est-ce que cela a été réfléchi ? Est-ce qu'on sait à peu près où cela peut être installé ?

Donc notre petite crainte c'est qu'effectivement, il y ait beaucoup de très bonnes intentions et c'est pour cela qu'on votera favorablement, mais qu'on risque le moment venu d'être déçu par la maigreur des réalisations.

Geneviève DOURTHE : Juste deux remarques extrêmement rapides.

D'abord, j'abonde pour beaucoup sur les questions qu'a posées Francis COMBROUZE effectivement qui méritent d'approfondir, des questions, de vrais enjeux écologiques, industriels et sociaux.

Je rajouterai le fait que la décarbonation de Paris est un objectif à la fois réaliste et nécessaire, mais qu'on a très peu de production d'énergie dans Paris, même dans l'Ile-de-France, mais notamment dans Paris, que la production de renouvelable a, pour l'instant en tout cas, tant que la recherche ne va pas plus loin, l'immense défaut d'être intermittente. Donc avec les priorités qu'on voyait apparaître, mais peut-être là, cela mériterait d'être développé, qui sont :

- la question du chauffage, notamment de la sobriété énergétique ou de la rénovation énergétique des bâtiments qui pourrait être une priorité avant les renouvelables ;
- la question des transports qui est quand même la première en termes de pollution en Ile-de-France ;
- la question des transports appelant effectivement le débat sur l'augmentation massive des véhicules électriques et de l'implantation des bornes de recharge.

Je crois que ces objectifs-là sont à suivre avec beaucoup d'acuité parce que ce sont eux qui agissent sur les causes les premiers et qui sont en plus les plus accessibles. Je vous remercie.

Yves CONTASSOT : Je voudrais intervenir sur quelques points. D'abord sur la question des renouvelables, de l'intermittence. La première source des renouvelables en France aujourd'hui c'est l'hydraulique et si on a baissé en 2017 dans le mix énergétique, c'est parce que la part de l'hydraulique a baissé. Donc, parler d'intermittence quand on sait qu'en réalité, ce n'est pas de l'intermittence, c'est de la sécheresse qui a fait qu'on a baissé la part dans le mix énergétique des renouvelables en 2017. Donc vous voyez que cela n'a pas grand-chose à voir avec la capacité de stockage.

Intervention d'un élu hors micro.

Yves CONTASSOT : L'hydraulique, il y a bien d'autres problèmes, et tu les connais bien notamment sur la fin des contrats et la privatisation potentielle des barrages. Cela est le premier point.

Deuxième point, c'est que par rapport à ce que disait Francis COMBROUZE, la vraie question c'est : quelle est dans l'autoconsommation, notamment à partir de la production individuelle, la part qui va être gérée indépendamment des réseaux et celle qui devra assurer la solidarité. C'est une question financière, ce n'est pas une question technique. On sait gérer l'autoconsommation, fort heureusement d'ailleurs. Là aussi, regardons ce qui se passe ailleurs qu'à Paris et en France, cela marche assez bien. Cela nécessite effectivement de repenser complètement les modalités de gestion du réseau à la fois de RTE et d'Enedis parce qu'effectivement, c'est beaucoup plus compliqué quand il y a des dizaines de milliers de points d'entrée dans un réseau que lorsqu'il n'y a que quelques-uns à partir de très grosses centrales. Mais il y a des investissements très importants qui sont faits sur les réseaux pour y arriver, Il

n'y a pas de raison qu'on n'y arrive pas, encore une fois, d'autres savent le faire. Donc cela heurte effectivement des histoires d'entreprises et des modèles très centralisés, qui sont assez typiques et représentatifs de la France, très jacobins il faut bien le dire. Alors que dans d'autres pays, cela marche très bien parce qu'on est dans des pays moins jacobins. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que j'ai entendu quand même l'opposition dire qu'ils étaient assez dubitatifs sur un certain nombre de choses. C'est vrai que lorsqu'on prône de remettre des voitures dans Paris, on a du mal à comprendre qu'on puisse être favorable à la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Il y a comme qui dirait une forte contradiction parce que les voitures ne se contentent pas de polluer, elles émettent aussi des gaz à effet de serre, faut-il le rappeler. Souvent, il y a confusion entre les deux, mais en l'occurrence les deux existent. Donc, il n'y a pas de véritable difficulté.

Quant au comité de suivi, pourquoi l'opposition ne vient-elle pas au comité de suivi ? Il existe, il se réunit régulièrement, j'en fais partie et malheureusement...

Intervention d'un élu hors micro.

Yves CONTASSOT : Il existe et se réunit régulièrement mais c'est vrai que l'opposition est systématiquement absente. Je le regrette, ce serait intéressant, vous pourriez poser des questions éventuellement.

Intervention d'un élu hors micro.

Yves CONTASSOT : D'accord mais vous avez des conseillers de Paris, demandez-leur, expliquez-vous avec eux sur le fait qu'ils ne sont pas présents dans ces comités, ce serait plus intéressant que de dire qu'il faudra en créer un, il existe.

M. le MAIRE : Après ce débat fourni, je pense que nous allons pouvoir voter la délibération. Mais je vais préalablement passer évidemment la parole à Adrien SAUMIER pour quelques éléments de réponse.

Adrien SAUMIER : Merci. Rapidement puisque Yves CONTASSOT a bien répondu également. Francis COMBROUZE et Geneviève DOURTHE, sur les deux points que vous avez évoqués en rapport avec l'énergie, je vous renvoie finalement à la page 11 du Plan puisqu'en fait, en ce qui concerne l'empreinte carbone extérieure au territoire, elle devra elle aussi être réduite et pour cela, les acteurs parisiens sont incités à réduire les émissions à la source, ou à compenser ce qui ne peut être réduit. Cela prend la forme de plantations par exemple, ou d'autres actions en faveur de la biodiversité et du recyclage du CO₂.

Enfin, Francis, sur le réseau électrique, on a un différend philosophique je pense, la nécessaire décentralisation de la production d'électricité et là Yves, tu as déjà bien répondu et je pense que...

Intervention d'un élu hors micro.

Adrien SAUMIER : Le mariage il est à faire, on est en train de le faire.

Sur l'intermittence d'énergie renouvelable, aucune énergie n'a une production constante, même le nucléaire dont on est si fier en France, les réacteurs sont régulièrement arrêtés, soit pour entretien, soit à la suite d'incidents hélas de plus en plus fréquents. Donc, le photovoltaïque, le solaire et toutes les

formes d'énergies renouvelables, y compris le biogaz, sont là pour se compléter mutuellement au fur et à mesure des besoins sans oublier que le stockage progresse et sera bientôt quand même bien plus au point qu'il ne l'est actuellement.

Enfin, je finis juste sur les transports rapidement. Ce n'est que mon avis mais la priorité doit être plus dans la lutte et la fin des véhicules individuels au profit de transports en commun et du véhicule partagé quel que soit leur mode de propulsion, car outre la diminution de la pollution, l'espace parisien est rare, on l'a vu par exemple avec les polémiques sur les vélos en free floating. Nous gagnerions tous à cette reprise d'espace sur le stationnement et la circulation de véhicules individuels si nous augmentons les véhicules partagés et les transports en commun en surface et que nous évitons de céder à l'utopie des véhicules électriques et autonomes, s'ils restent individuels. Je vous remercie.

M. le MAIRE : Je vais soumettre ce projet de délibération à vos suffrages. DEVE 54 qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Je laisse la parole à Fabienne ROUMET sur le Plan biodiversité Paris 2018 -2024.

2018 DEVE 33 – Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024

Fabienne ROUMET : Je vais présenter le nouveau Plan biodiversité 2018-2024. Je rappelle qu'il fait suite à un Plan biodiversité qui avait été voté en 2011.

Pour remettre un peu en perspective, je rappelle que nous sommes dans une période de grande crise d'extinction des espèces - on est à peu près d'accord pour en attribuer la responsabilité à l'être humain et à ses pratiques - que cette crise d'extinction revêt deux aspects, c'est-à-dire l'extinction des espèces proprement dites et la diminution de la population, puisqu'il y a une estimation qui a été faite de la chute des populations des vertébrés d'à peu près 50 % sur l'ensemble de la planète il y a deux ans ; si je me le rappelle bien, c'était l'étude du bureau du WWF. Quant au taux d'extinction des espèces qui n'est pas du tout la même chose, c'est à peu près de 100 à 1 000 fois plus élevé que le taux d'extinction moyen. C'est une situation qui nécessite donc des mesures draconiennes. Le nouveau plan biodiversité essaie de prendre la mesure et donc d'impulser des actions beaucoup plus fermes par rapport à ce qui était fait sur 2011, qui allait déjà dans le bon sens.

Je rappelle aussi que la biodiversité a un rôle important en connexion avec le climat, alors vous avez deux documents qu'on vous a distribués. Vous avez la synthèse du Plan climat et vous avez notamment à la page 2 un rappel des services de la biodiversité sur le climat, notamment sur la réduction des îlots de chaleur, l'abaissement local jusqu'à 5 % de température, ce qui n'est quand même pas négligeable dans une ville comme Paris, la diminution du réfléchissement terrestre - effectivement cela joue sur aussi la température - et la diminution de l'évaporation au sol de près de 30 %, la redistribution de la fraîcheur et cela favorise l'infiltration des eaux fluviales. Donc, c'est aussi une méthode pour lutter contre le changement climatique.

Je rappelle que le 26 septembre 2016, le Conseil de Paris a attribué la citoyenneté d'honneur de la Ville à la biodiversité. Le nouveau Plan biodiversité s'inscrit après l'adoption de la loi de reconquête de la

biodiversité, de la nature et des paysages qui a été votée en 2016 et qui a impulsé aussi tout un changement de politique par rapport à la biodiversité.

Ce plan a été co-construit avec les Parisiens et les Parisiennes. Il y a eu pendant deux ans des concertations, des ateliers, aussi des remontées des citoyens à travers le site internet « Madame la Maire, j'ai une idée » qui a permis déjà de construire et d'impulser une politique dans ce sens-là. Il y a eu à peu près 200 propositions d'actions concrètes, originales et ambitieuses, avec une participation de 750 Parisiens et Parisiennes et de 270 professionnels, beaucoup des associations des chercheurs, des gestionnaires d'espaces, des aménageurs etc.

Le Plan biodiversité est construit sur 2018-2024 avec des étapes et des perspectives pour 2030. Sur la deuxième page, vous avez les axes et les mesures, un petit peu une liste des mesures proposées. Il y a trois axes, c'est-à-dire Paris collectivité exemplaire, le premier axe. La biodiversité dans une ville engagée, c'est-à-dire les actions de la Ville elle-même qu'elle peut prendre pour déjà se positionner pour faire évoluer le développement de la biodiversité, au niveau de l'aménagement de son territoire, à travers la prise en compte de la biodiversité dans les textes réglementaires d'urbanisme. Elle peut agir aussi au niveau du financement, permettre le financement d'actions en faveur et le développement de financements innovants ainsi que favoriser l'essor des métiers de la biodiversité.

Je ne vais pas tout détailler parce que le Plan fait à peu près 50 pages.

Elle prévoit aussi un engagement avec les entreprises, à travers la charte Paris Action Biodiversité de manière à inciter les entreprises sur son territoire à prendre en compte aussi bien dans les travaux de construction que de rénovation, la biodiversité.

Il y a aussi, vous allez le voir sur la synthèse, une description de la gouvernance du Plan avec une partie qui met à contribution des chercheurs des associations de la biodiversité, de manière à construire une bonne connaissance de la biodiversité parce que c'est un domaine scientifique qui reste très méconnu. Il faut savoir qu'on connaît à peine 10 % des espèces de la planète, on connaît assez mal le fonctionnement des écosystèmes et donc on est en train d'essayer de construire un savoir.

Il y a le comité stratégique qui sera piloté par Pénélope KOMITES, actuellement adjointe à la Maire chargée des espaces verts, un comité de pilotage et un forum du Plan biodiversité 2018-2024 qui implique les citoyens, les Parisiens, de manière à les motiver et à leur permettre de s'emparer un peu des propositions qui seront faites.

Effectivement, je ne vais pas détailler toutes les propositions, je vais faire simplement quelques petites remarques, je vais évoquer par exemple des décisions au niveau des choix de la végétalisation, au niveau de la ville. Actuellement, on connaît quelques espèces locales, dans la plupart des jardins des massifs gérés par la Ville, ce sont très peu d'espèces locales végétales qui sont utilisées. L'objectif, c'est d'arriver d'ici 2030 à ce qu'il y ait 100 % d'espèces locales, c'est-à-dire des espèces de la région, qui soient utilisées par les jardiniers. C'est très important mais je pense que vous avez la possibilité de le consulter sur le site, il y a tout un ensemble de mesures, des mesures de financement, la création de 1 % de biodiversité de manière à aider à la création de projets et de financer des projets.

Je vous conseille de vous pencher dessus. Je pense que vous serez amenés de toute façon à vous pencher dessus puisqu'il y aura pas mal d'actions qui seront mises en place. Je vous recommande évidemment de voter ce Plan.

M. le MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le Plan biodiversité ? Je n'en vois pas. Donc, je vais le faire voter. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Je vais laisser tout de suite la parole à Johanne KOUASSI

**2018 DFPE 38 – Logement de fonction rattaché à la crèche 10, rue Pierre-Choderlos de Laclos
13^{ème} – Convention de gestion avec la Régie Immobilière de la Ville De Paris**

Johanne KOUASSI : Il s'agit de la délibération 2018 DFPE 38 sur le logement de fonction qui sera rattaché à la crèche Choderlos de Laclos. C'est un logement de fonction qui sera situé rue Emile-Durkheim et la convention que je vous propose de voter règle la gestion des charges, les modalités de répartition et de facturation des charges notamment de chauffage, ainsi de suite, entre la Ville et la RIVP.

M. le MAIRE : Merci. Pas d'intervention ? Le DFPE 38, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Johanne KOUASSI : Je vous propose de passer à l'ordre du jour complémentaire avec la 13 2018 05 et la 13 2018 06.

M. le MAIRE : Je suis obligé de vous faire voter d'abord l'adoption de la procédure d'urgence puisque c'est l'ordre du jour complémentaire.

13 2018 04 – Adoption de la procédure d'urgence

M. le MAIRE : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2018 05 – Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 10, voie GP 13 (ZAC Bruneseau) à Paris 13^{ème} arrondissement et autorisation à M. le Maire du 13^{ème} arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article 28 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour la gestion de cet équipement.

Johanne KOUASSI : Il s'agit de la gestion par marché de service public des futures crèches Bruneseau et 18, boulevard Vincent-Auriol, donc une gestion de marché de service public.
La délibération consiste à donner l'autorisation à la Ville de lancer la procédure de marchés publics, ce qui permettra des horaires d'ouverture de 8h-19h30 afin de s'adapter aux besoins des familles.

M. le MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Donc la délibération Mairie du 13 numéro 5, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne aussi. Unanimité

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2018 06 – Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 18, boulevard Vincent-Auriol à Paris 13^{ème} arrondissement et autorisation à M. le Maire du 13^{ème} arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article 28 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour la gestion de cet équipement

Johanne KOUASSI : Comme pour Bruneseau, il s'agit là d'une gestion par marché de service public, une délibération qui consiste à autoriser le lancement de la procédure et là encore avec des horaires élargis de 8h-19h30.

M. le MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Anne-Christine LANG.

Anne-Christine LANG : Simplement pour souligner que l'association qui gère actuellement le 18, Vincent-Auriol est l'association ABC Puériculture qui gère effectivement pour le compte de la Ville depuis de nombreuses années, pour leur rendre hommage et saluer la qualité du travail effectué et souhaiter – c'est un peu mon obsession personnelle - que dans le cadre de l'article 30, puisque c'est un article 30, je pense, le mode de gestion qui nous est proposé, que la gestion de cet établissement ne soit pas confiée à une société privée.

M. le MAIRE : On ne peut pas le dire comme cela, mais on peut rendre hommage en tout cas à l'association ABC Puériculture.

Anne-Christine LANG : On peut le dire comme cela, parce qu'on peut effectivement déplorer que la procédure de l'article 30 permette à des sociétés privées et à des associations de candidater et que dans le cadre du marché, on peut très bien avoir une société privée qui remporte ce marché et voir les établissements du 13^{ème} et de Paris confiés à des sociétés privées dans le cadre des articles 30 puisque c'est la loi et regretter que cela ne soit pas une DSP, qui permet d'écarter les sociétés privées.

M. le MAIRE : Enfin, c'était l'ancien mode de sélection. En tout cas, on ne peut pas avant un marché, pré-désigner les délégataires.

Anne-Christine LANG : On peut choisir le mode de gestion et demander...

M. le MAIRE : Le mode de gestion est déjà celui-là et c'est celui-là qui avait permis de sélectionner ABC Puériculture. Mais en tout cas, c'est vrai qu'il faut saluer leur travail. Ils ont innové d'ailleurs récemment avec notamment une ouverture élargie pour permettre aux familles de bénéficier le soir d'une garde d'enfants, ce qui permet aux jeunes parents d'aller au spectacle ou de voir des amis. Ce n'est évidemment pas totalement généralisé et c'est fait évidemment avec l'accompagnement et la bonne volonté du personnel. C'est avec des personnels volontaires et c'est vraiment tout à fait intéressant.

Francis COMBROUZE : Question de compréhension. Mon âge ne me permet pas de suivre tout ce qui passe dans la petite enfance mais ce que je ne comprends pas c'est que le 18, boulevard Vincent-Auriol, c'est un permis de construire qui vient d'arriver pour une nouvelle crèche sur le foncier de l'AP-HP, sur les terrains de l'hôpital juste à l'entrée, en face du métro Pitié-Salpêtrière, à l'entrée côté Pitié, et je ne comprends pas ce qu'Anne-Christine LANG appelle « se féliciter de la gestion de la crèche du 18, Auriol » puisqu'elle n'existe pas. Je ne comprends pas.

Anne-Christine LANG : Non. Alors mea maxima culpa parce que cet après-midi même pour vérifier, j'ai cherché bêtement sur internet où était le 18, Vincent-Auriol et je suis tombée sur la crèche gérée par ABC Puériculture.

Francis COMBROUZE : C'est-à-dire ?

Anne-Christine LANG : C'est la crèche qui est gérée par ABC Puériculture à l'heure actuelle et j'ai vu donc certainement qu'il s'agissait d'un renouvellement...

Pour dire les choses très clairement, je connais bien la crèche du boulevard Vincent-Auriol qui est gérée par ABC Puériculture et j'ai eu un doute, je ne connaissais plus le numéro du boulevard Vincent-Auriol de la crèche et donc j'ai bêtement cherché sur internet et je me suis rendu compte que la crèche qui est actuellement gérée par ABC Puériculture est au 18. Donc, j'ai pensé que c'était le renouvellement du marché.

M. le MAIRE : Non, je pense que c'est celle de l'AP-HP...

Johanne KOUASSI : Oui, c'est celle de l'AP-HP. Il y a un projet pour 2019 et là, il s'agit bien du projet 2019.

M. le MAIRE : Oui, donc nous ne parlons pas de la même chose.

Johanne KOUASSI : Non mais pour l'instant, rien n'est sorti de terre. On a juste...

Intervention d'un élu hors micro.

M. le MAIRE : C'était une petite erreur d'appréciation, donc nous ne parlons pas de la même chose. Johanne KOUASSI, vous nous avez bien présenté le projet mais Anne Christine LANG ne parlait pas de la même chose et j'ai embrayé sans réfléchir. Cette critique était donc infondée.

Je vais soumettre ce projet Mairie du 13^{ème} numéro 6 à vos voix. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Le subventionnement en nature de chrysopes, écoutez attentivement si vous ne savez pas ce que c'est que les chrysopes.

2018 DEVE 56 – Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens

Danièle SEIGNOT : Dans le droit fil de l'adoption du Plan biodiversité, je vous propose d'autoriser la Ville à distribuer des larves : 23 000 larves de coccinelles et 40 000 larves de chrysopes, les chrysopes étant des larves appelées « les demoiselles aux yeux d'or » qui sont efficaces contre les pucerons mais aussi contre les autres ravageurs.

A l'attention de notre Maire qui adore les coccinelles, je signale que cette opération se fera à la Maison du jardinage du 12^{ème} et qu'il faut se rendre sur place pour se faire expliquer la manière dont on doit utiliser ces larves.

Je pense que vous allez voter à l'unanimité cette délibération et je vous en remercie d'avance.

M. le MAIRE : J'ai toujours adoré les demoiselles aux yeux d'or. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc la DEVE 56, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Je passe la parole à Philippe MOINE et nous allons commencer les délibérations culturelles avec la société coopérative De rue et de cirque.

2018 DAC 13 – Subventions (480 000 euros) et avenant à convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et De cirque (11^{ème})

Philippe MOINE : Il s'agit de la subvention annuelle destinée à la Société coopérative 2R2C qui est un des acteurs principaux dans le domaine des arts de la rue et du cirque et, comme vous savez, très présente dans le 13^{ème} arrondissement, même si son activité dépasse largement les frontières de notre arrondissement.

L'année dernière, par exemple, 2R2C a proposé plus de 40 représentations qui ont réuni plus de 5 000 spectateurs. Il y a des temps forts, notamment le village de cirque qui a lieu chaque année en automne sur la pelouse de Reuilly et il y a par ailleurs beaucoup de choses proposées dans le 13^{ème} arrondissement notamment dans le parc de Choisy ou dans d'autres lieux.

Comme vous le savez, normalement à la fin de cette année devraient ouvrir les espaces de la rue Watt qui avaient fait l'objet d'une délibération qu'on avait adoptée ici-même, donc ces espaces qui ont été acquis par la Ville de Paris et qui seront dédiés aux arts de la rue et du cirque et gérés par la compagnie 2R2C.

Donc, il nous est proposé de compléter la subvention qu'on avait déjà adoptée à la fin de l'année dernière pour porter la subvention 2018 à 480 000 euros, soit un complément de 240 000 euros par rapport à la somme votée l'année dernière.

M. le MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc la DAC 13, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne. Unanimité. Je vous remercie.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : DAC 139, une subvention pour Treize en vue.

2018 DAC 139 – Subvention (2 000 euros) à l'association Treize en vue (13^{ème})

Philippe MOINE : Une subvention plus modeste et qui arrive curieusement très tôt cette année puisque l'année dernière, on l'avait adoptée à l'automne. Il s'agit d'une subvention traditionnelle pour soutenir l'association Treize en vue, une des associations très connues puisqu'elle réunit de nombreux artistes plasticiens du 13^{ème} et organise notamment chaque année à l'occasion de la Nuit Blanche une exposition collective dans le parc de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, le parc de la Hauteur. Cela a eu lieu en 2017 comme des années précédentes. Depuis l'année dernière, il y a également un partenariat qui s'est noué avec la Cité de refuge qui abrite l'Armée du salut, rue Cantagrel. Cela a donné lieu à une première exposition l'année dernière. Cette année, il y aura quatre expositions qui permettront à des artistes du 13^{ème} de proposer leurs œuvres à la Cité de refuge.

Il nous est proposé de continuer à soutenir cette association pour un montant de 2 000 euros.

M. le MAIRE : C'est un très beau nouveau partenariat avec la Cité de refuge.
Y a-t-il des demandes d'intervention sur la DAC 139 ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DAC 154 – Signature d'une convention de financement avec la SEMAPA pour le déplacement de l'œuvre « Les Rochers dans le Ciel »

Philippe MOINE : Il s'agit de déplacer une œuvre que vous connaissez tous, l'œuvre de Didier MARCEL « Les Rochers dans le Ciel » qui a été installée en 2012 dans le cadre de la mise en service du tramway, dans la portion qui passe à cet endroit. C'est une œuvre qui est installée à l'angle de l'avenue de France et du boulevard Jean-Simon. Or, cette œuvre très appréciée se situe à un endroit qui va être affecté par les travaux qui sont prévus pour recouvrir les voies de chemin de fer avec en prévision la réalisation de programmes de logements, d'un jardin, d'espaces publics nouveaux, etc.

La réalisation de ces travaux qui devraient se terminer fin 2023 nécessite le déplacement de cette œuvre. Il y a eu un arbitrage entre le fait de déplacer temporairement cette œuvre avant de la réinstaller à cet endroit ou l'installer franchement ailleurs et c'est ce choix qui était fait en lien avec l'artiste. Les Rochers dans le Ciel seront installés, toujours dans le 13^{ème} arrondissement, toujours à proximité du tramway, à l'entrée du parc Kellermann.

La convention prévoit que les frais seront entièrement à la charge de la SEMAPA pour un montant de 182 000 euros.

M. le MAIRE : Merci, Philippe MOINE. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DAC 154, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Je laisse la parole à Geneviève DOURTHE pour la DFPE 5, des subventions et conventionnement pour des ludothèques parisiennes, dont celle du 13^{ème}.

2018 DFPE 5 – Subventions (332 000 euros) et conventions pluriannuelles avec cinq associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes (13^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème})

Geneviève DOURTHE : Il s'agit d'actions qui se réalisent dans le cadre du renforcement du lien entre parents et enfants. Il s'agit d'une subvention de 332 000 euros en direction de cinq associations pour le fonctionnement des ludothèques parisiennes, dont une dans le 13^{ème}. Il s'agit de l'association Cabane à Jeux qui s'occupe de la gestion de la ludothèque Denise Garon située square Dunois, une subvention de 11 500 euros. En plus des activités traditionnelles qui se déploient dans une ludothèque, elle propose maintenant un espace multimédia notamment pour les adolescents et elle a reçu plus de 14 000 visites en 2017.

Nous vous proposons, chers collègues, de voter cette subvention.

M. le MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette subvention ? Je n'en vois pas. Donc, je la soumets à vos voix. DFPE 5, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DFPE 6 – Subventions (27 500 euros) à huit associations dont une avec convention pour leurs activités partagées, ludiques et intergénérationnelles (10^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème})

Geneviève DOURTHE : Nous restons dans le cadre du renforcement du lien parents-enfants, des subventions à huit associations dont deux dans le 13^{ème}. La première, Courant d'art frais, une association qui se propose notamment de confectionner des marionnettes entre parents et enfants, des grosses marionnettes géantes qui participent à des défilés. Il y a eu trois défilés en 2017, des confections de marionnettes qui sont réalisées avec des parents, des enfants mais aussi des grands-parents et tous ceci dans un cadre très convivial.

Il est proposé d'attribuer 3 000 euros de subventions à cette association.

La seconde, l'association 13 pour Tous, vous la connaissez, elle est située place de Vénétie dans le centre social. Il s'agit d'activités, d'échanges entre parents et professionnels, d'activités partagées entre parents et enfants autour du jeu et notamment du livre, tout cela au sein du centre social. Je ne vous apprendrai rien chers collègues, ce centre social va s'agrandir et de nouveaux projets vont avoir lieu

dans les murs mais aussi hors les murs dans le futur amphithéâtre urbain qui sera créé sur la place de Vénétié, donc de nouvelles activités en attente.

En 2017, 165 familles ont été accueillies et il est proposé une subvention de 2 000 euros.

M. le MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la DFPE 6 ? Je n'en vois pas, donc qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Nous allons passer aux communications et poursuivre avec Geneviève DOURTHE pour la DASES 2 G.

COMMUNICATIONS

2018 DASES 2-G – Subventions (740 906 euros) relatives au financement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris mises en œuvre par Août Secours Alimentaire

Geneviève DOURTHE : Nous rentrons dans le cadre de la solidarité envers les personnes les plus démunies et notamment la question d'apporter de l'alimentation et des produits d'hygiène même en été quand tout le monde est en vacances et que plus personne n'est là pour aider les plus défavorisés.

Il s'agit là de l'ensemble de subventions à des associations et des épiceries solidaires, subventions de plus de 740 000 euros. C'est une activité très importante.

Il y a donc parmi les associations une qui intervient dans le 13^{ème}, qui s'appelle La Chorba et qui intervient toute l'année sous forme de maraudes et d'une épicerie solidaire, Porte ouverte et Solidarité, qui est située au 27, rue de la Porte-d'Ivry. Des produits alimentaires et d'hygiène sont distribués à 20 % de leur valeur marchande à 342 familles bénéficiaires, une épicerie qui est approvisionnée notamment par un chantier d'insertion, Le Potager, par ce qu'on appelle la ramasse – vous savez, la collecte des invendus dans les magasins – et en même temps par des achats à prix coûtant auprès de moyennes surfaces.

Il est proposé une subvention à Porte ouverte et Solidarité de 10 000 euros.

M. le MAIRE : Nous ne votons pas, puisque c'est une communication.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais passer la parole à Danièle SEIGNOT pour présenter la communication sur Nature en ville.

2018 DEVE 57 – Communication sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016, relatif à la création de 20 espaces de biodiversité et de 10 zones humides

Danièle SEIGNOT : Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan biodiversité, ce projet va permettre de réaliser un des vœux des Parisiens qui avait été proposé au budget participatif 2016 « + de nature en ville ». Ce projet consiste à créer 20 espaces de biodiversité sur le territoire municipal et 10 zones

humides qui faciliteront le développement de la trame bleue et l'augmentation de la fraîcheur en milieu urbain et qui permettront de récupérer les eaux pluviales. Vous voyez, la boucle est bouclée.

Par contre, pour organiser tout cela, il nous faudra des prestataires, écologues et naturalistes afin de choisir judicieusement les zones et les sites dans le 13^{ème}. Les mairies d'arrondissement seront consultées comme toujours. Aménagés à partir de 2019, ces espaces de biodiversité seront également équipés de dispositifs pédagogiques nécessaires à l'observation et à la compréhension de la faune et la flore sauvage.

M. le MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je donne la parole à Annick OLIVIER pour deux subventions pour des collègues.

2018 DASCO 7-G – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (13 759 euros), subventions d'équipement (2 273 624 euros) et subventions pour travaux (208 076 euros)

2018 DASCO 14-G – Budget participatif des collèges – subventions (827 000 euros)

Annick OLIVIER : La première subvention vient en complément des dotations du département. On est concerné par deux subventions de fonctionnement pour Georges-Braque et Thomas-Mann pour un montant d'un peu plus de 24 000 euros et des subventions d'investissement pour un total de 212 645 euros qui concernent les onze collèges de l'arrondissement pour l'acquisition de mobilier, de vidéoprojecteurs interactifs, de matériel de labo et de reprographie principalement.

M. le MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Donc, nous continue avec Laurent MIERMONT.

2018 DASES 72-G – Convention avec l'association Les Equipes d'Amitié pour ses actions de prévention spécialisée

Laurent MIERMONT : L'association de prévention spécialisée qui est délégataire sur le 13^{ème} arrondissement a été fusionnée et absorbée par l'association Les Equipes d'Amitié dont le but est le même, l'objet social également. Il s'agit pour le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général d'approuver la convention avec le nouveau titulaire, à savoir Les équipes d'Amitié. Cela ne change rien sur l'action qui est menée par le club de prévention, les équipes de prévention, les effectifs sur le 13^{ème} arrondissement.

M. le MAIRE : Merci. Toujours pas d'interventions ? Donc nous passons à la dernière communication du Conseil de Paris avant de passer à celle du Conseil du quartier.

2018 DASES 77-G – Subvention (60 000 euros) et convention avec l'association Cabinet médical 33 Gobelins pour la création d'un cabinet médical 33, avenue des Gobelins (13^{ème}) dans le cadre du dispositif Paris Med'

Dorothee COLLET : La délibération porte sur l'attribution d'une subvention d'investissement de 60 000 euros à l'association Cabinet médical 33 Gobelins, pour l'acquisition et l'équipement d'un cabinet médical et de soins de premiers secours en secteur 1 dans ce quartier des Gobelins qui est classé comme prioritaire par l'Agence régionale de santé. Cette subvention intervient dans le cadre du dispositif de Paris Med' qui a été voté en Conseil de Paris en 2015. Ce cabinet médical comprendra quatre médecins généralistes.

J'en profite pour faire un petit point sur les maisons de santé pluri-professionnelles dans le 13^{ème} arrondissement. On a Yersin qui a ouvert il y a un an et demi avec trois médecins généralistes et deux infirmières. Au premier semestre 2018, on aura la Maison de santé pluri-professionnelle Maryse-Bastie avec quatre médecins généralistes, un pédicure-podologue et deux infirmières qui va ouvrir. En mi-2018, on va avoir la Maison de santé pluri-professionnelle de rue Lahire et en 2019, Chevaleret.

M. le MAIRE : C'est une action très importante. On ne mesure pas encore la problématique des déserts médicaux. Nous sommes concernés à Paris comme dans le reste de la France et c'est vraiment un sujet tout à fait fondamental. Nous essayons de le traiter aussi dans le cadre des aménagements accompagnés par la SEMAPA. Cela ne passe pas forcément par ce type de conventionnement mais nous essayons d'accompagner l'installation de cabinets médicaux. Nous y reviendrons à l'occasion d'un autre vœu puisqu'il s'agira de renforcer la maison de santé qui existe déjà à côté du parc de Choisy. Pas de demandes d'intervention sur le sujet ? Eric OFFREDO va présenter le vœu du CQ 8.

Communication du Conseil de quartier numéro 8 « BiblioSeine » relative à l'aménagement d'un espace pour un café associatif dans le futur Centre d'animation Oudiné

« Le Conseil de quartier n°8, réuni le lundi 29 janvier 2018 en assemblée plénière, émet le vœu suivant :

« Le Conseil de quartier n°8 BiblioSeine demande – conformément au souhait des habitants et des usagers – au maître d'ouvrage du futur bâtiment du Centre d'animation Oudiné d'intégrer à ses plans d'aménagement un espace dédié à l'agencement d'un bar de poche qui sera animé par l'association URBAN13 » .

Eric OFFREDO : Une petite précision par rapport à ce bar de poche : c'est un projet qui avait été déposé au titre du budget participatif l'année dernière et qui n'avait pas été retenu compte tenu de l'aménagement du futur bâtiment. Le Conseil de quartier dans le cadre des travaux qui vont être programmés souhaite réinscrire ce projet de bar de poche puisque c'était un projet qu'il portait.

M. le MAIRE : Nous aurons l'occasion d'y revenir, donc nous enregistrons cette demande. C'est un bar sans alcool, à vocation associative. Nous allons passer aux vœux et je laisse la parole à Francis COMBROUZE.

VOEUX

V13 2018 08 – Vœu relatif au Bâtiment « Eastman » figurant dans l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris 2 », déposé par Jean-Noël AQUA, Marie ATALLAH, Francis COMBROUZE, Yves CONTASSOT, Adeline LAMBERBOURG et Laurent MIERMONT et les élu-e-s du groupe PCF-FdG

*« Considérant l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris 2, les dessous de Paris »,
Considérant que parmi la liste des sites retenus, figure l'institut George Eastman situé dans le 13^e arrondissement,
Considérant que ce site est actuellement occupé par des services publics de la Ville de Paris,
Considérant qu'il est envisagé de relocaliser la partie des soins dentaires dans un site à proximité, le centre municipal de santé Edison,
Considérant que le centre Edison devra faire l'objet préalablement d'une réorganisation et de travaux pour accueillir cette activité,
Considérant que les données financières et techniques de la relocalisation de l'activité dentaire ne sont toujours pas connues,
Considérant que les activités dépendant du Service Parisien de la Santé Environnementale (SPSE) n'ont pas encore trouvé de lieu d'accueil définitif,
Considérant que cette éventualité pourrait s'intégrer dans un projet plus large de pôle de la santé environnementale,
Considérant que l'éventualité d'un transfert dans le site actuel de l'Institut National d'Études démographiques (INED) dans le 20^e arrondissement nécessiterait des travaux et investissements importants non-inscrits dans le programme d'investissements de la mandature,
Considérant la difficulté supplémentaire pour réaliser des travaux dans cet immeuble de bureaux dont la transformation est prévue pour réaliser des logements étudiants après acquisition par la RIVP, et dont la Ville ne serait pas propriétaire mais locataire,
Considérant les nombreuses remarques et réactions, y compris celles figurant sur le site internet « Réinventer Paris », contestant la dévolution du bâtiment à des fins privées,
Considérant que les élu.e.s du 13^e arrondissement n'ont pas tous pu visiter ce site avant la tenue des jurys de sélection des candidats à la reprise du centre Eastman,
Considérant que cela n'a pas pu permettre à la représentation démocratique d'exercer son travail dans les meilleures conditions,
Considérant que le jury a sélectionné quatre projets sur 11 candidats pour la phase 2 de la procédure Réinventer Paris,
Considérant que la poursuite de l'appel à projet implique que les équipes retenues consacrent des sommes non négligeables pour présenter leur dossier détaillé,
Considérant qu'il est pour le moins délicat de faire travailler des équipes alors même que rien ne garantit que le projet de transfert des activités actuelles du centre Eastman trouve une solution dans un délai raisonnable,
Considérant qu'il n'y a pas urgence à délibérer sur l'avenir du centre Eastman compte tenu des incertitudes précitées,
Aussi, sur proposition de Jean-Noël Aqua, Marie Atallah, Francis Combrouze, Yves Contassot, Adeline Lamberbourg et Laurent Miermont, et les élu.e.s du groupe PCF-FdG, le Conseil du 13^e arrondissement émet le vœu que :
Le site George Eastman soit retiré provisoirement de la liste des sites de l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris 2, les dessous de Paris »,
La reprise du processus soit conditionnée à la communication d'éléments précis en termes de financement et de calendrier de relocalisation des activités actuelles du centre Eastman, et à leur adoption par le conseil de Paris. »*

Francis COMBROUZE : Ce premier vœu déposé par notre groupe Communiste, Front de gauche mais également par Marie ATALLAH, Adeline LAMBERBOURG, Yves CONTASSOT et Laurent MIERMONT, a pour objet le centre Eastman.

Le centre Eastman a été inscrit dans les appels à projets dits Dessous de Paris, réinventer Paris, 2^{ème} session. Le centre actuellement abrite des activités de soins dentaires pour les enfants avec un peu plus de 13 000 passages par an et également des services un peu mieux connus du grand public mais qui sont utiles puisque c'est le service de la protection de la santé environnementale qui recouvre tout un tas d'activités avec des analyses d'eau, des analyses d'air, air intérieur, air extérieur même s'il y a également à proximité la station de mesures d'Airparif qui n'est pas gérée directement par le SPSE mais par le système Airparif, donc des activités importantes qui sont développées sur 3 500 m².

Le vœu que nous avons déposé a un double objet : d'une part, demander que les conditions de la relocalisation de ces deux activités, à la fois l'activité dentaire - qui est l'origine d'ailleurs de la dation faite à la Ville par le donateur de ce bâtiment, Eastman - que ces activités fassent l'objet d'une relocalisation financièrement, techniquement et d'amélioration démontrées et deuxièmement, que la relocalisation du service public de santé environnementale soit également relocalisée avec des conditions techniques, financières connues et que cela s'inscrive dans un pôle de la santé environnementale.

A l'heure où nous parlons, alors même que la première phase du jury a eu lieu en février avec quatre projets présélectionnés sur onze, il n'y a pas de délibération, de connaissance et de décision sur cette relocalisation. Elle est pourtant indispensable.

Le vœu mentionne également, et l'un des considérants le précise, qu'il y a eu tant dans la réunion publique mi-octobre 2017 que sur le site de l'appel à projets, des contestations, des interrogations sur le principe même de confier à une activité privée ce bâtiment et interrogation également sur l'ouverture à tous les publics de ce qui pourrait s'y dérouler à l'avenir.

Pour se conclure, le vœu demande que le processus de désignation soit conditionné à la communication d'éléments de relocalisation pour les deux activités actuelles, qui soient délibérées par le Conseil de Paris et également que le site puisse faire l'objet de visites puisque certains collègues qui siégeaient au jury ont fait observer qu'ils n'avaient pas pu visiter les locaux. Donc, c'est un sujet extrêmement important et sensible.

V13 2018 11 Vœu relatif au Bâtiment « Eastman » figurant dans l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris 2 », présenté par l'exécutif municipal
--

*« Considérant l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris 2, les dessous de Paris »,
Considérant que parmi la liste des sites retenus, figure l'institut George Eastman situé dans le 13^{ème} arrondissement,*

Considérant que ce site est actuellement occupé par des services publics de la Ville de Paris,

Considérant qu'il est envisagé de relocaliser la partie dédiée aux soins dentaires dans un site à proximité, le centre municipal de santé Edison,

Considérant que le centre Edison devra faire l'objet préalablement d'une réorganisation et de travaux pour accueillir cette activité,

Considérant que les données financières et techniques de la relocalisation de l'activité dentaire ne sont toujours pas connues,

Considérant que les activités dépendant du Service Parisien de la Santé Environnementale (SPSE) n'ont pas encore trouvé de lieu d'accueil définitif,

Considérant que cette éventualité pourrait s'intégrer dans un projet plus large de pôle de la santé environnementale,

Considérant que l'éventualité d'un transfert dans le site actuel de l'Institut National d'Études démographiques (INED) dans le 20ème arrondissement nécessiterait des travaux et investissements importants,

Considérant la difficulté supplémentaire pour réaliser des travaux dans cet immeuble de bureaux dont la transformation est prévue pour réaliser des logements étudiants après acquisition par la RIVP, et dont la Ville ne serait pas propriétaire mais locataire,

Considérant les nombreuses remarques et réactions, y compris celles figurant sur le site internet « Réinventer Paris », contestant la dévolution du bâtiment à des fins privées sans ouverture à tous les publics,

Considérant que les élu(e)s du 13ème arrondissement n'ont pas tous pu visiter ce site avant la tenue des jurys de sélection des candidats à la reprise de l'Institut Eastman,

Considérant que le jury a sélectionné quatre projets sur 11 candidats pour la phase 2 de la procédure Réinventer Paris,

Sur proposition de l'exécutif municipal, le Conseil du 13è arrondissement émet le vœu que :

La reprise du processus soit conditionnée à la communication d'éléments précis en termes de financement et de calendrier de relocalisation des activités actuelles du centre Eastman et si nécessaire à leur adoption par le conseil de Paris,

Tous les élu(e)s qui le souhaitent puissent visiter le site concerné dans les meilleurs délais et ce, avant la seconde phase de l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris 2, les dessous de Paris »

Francis COMBROUZE : Vous avez sur table un vœu de l'exécutif municipal qui, pour tous ses considérants reprend dans son entièreté les considérants qui figuraient dans notre vœu mais qui présente une différence notable avec le vœu que nous avons soumis, s'agissant de conditionner les éléments de financement et de calendrier de relocalisation, de conditionner la reprise du processus. Nous pensons qu'il fallait que le Conseil de Paris en délibère et a été ajouté « si nécessaire à leur adoption par le Conseil ».

Je ne sais pas à quoi renvoie le « si nécessaire », c'est qu'il est possible que la délégation de signature que possède la Maire de Paris pour décider en matière de bâtiments municipaux, ce qui vaut à la fois pour les travaux à faire sur le centre de santé Edison ou pour la future localisation dans le 20ème du pôle de santé, donc, il est possible qu'il n'y ait pas besoin de délibération mais, en tous les cas, c'est sûrement, du point de vue de l'opportunité et de la démocratie, souhaitable que le Conseil de Paris puisse délibérer d'un pôle de santé environnemental et de la relocalisation à Edison, sans parler même bien sûr du fait que le Conseil de Paris devra délibérer à un moment donné ou à un autre de la location ou de la vente du bâtiment Eastman.

D'un point de vue démocratique, il nous semble qu'il faudrait tout de même, si les considérants sont les mêmes, supprimer dans le vœu de l'exécutif le « si nécessaire », en mettant par exemple que l'adoption est souhaitable.

M. le MAIRE : Si nous débattons entre « si nécessaire » et « souhaitable », nous devrions réussir à avancer.

Quelques mots parce que c'est un sujet qui me semble tout à fait important pour beaucoup de raisons, pour les raisons qu'a mentionnées Francis COMBROUZE, c'est-à-dire que si on demande aux services qui sont localisés actuellement à Eastman de déménager, il faut qu'on sache où, quand, comment -tout

cela me semble légitime même si les choses ont bien avancé - et parce que cela peut être un très beau sujet aussi pour le quartier.

Ce bâtiment Eastman, d'abord, est très beau. Je pense que ce serait bien que les habitants du 13^{ème} et de Paris puissent se l'approprier davantage qu'ils ne le font aujourd'hui. C'est un lieu tout à fait magnifique. Certes, ce n'est pas un monument historique, il n'est pas classé mais cela fait partie des bâtiments assez emblématiques du 13^{ème} qui donne sur le parc de Choisy, avec potentiellement une très belle terrasse qui pourrait être utilisée plus qu'elle ne l'est en ce moment, même s'il y a des capteurs d'Airparif. Nous pouvons convenir les uns et les autres que ce n'est pas forcément à la hauteur des enjeux et qu'on pourrait faire en sorte que ce bâtiment soit ouvert au public. C'est le sujet de cet appel à projets.

Il y a eu un premier jury auquel Francis COMBROUZE a participé, Yves CONTASSO et Annick OLIVIER aussi. Ce jury a permis d'élaguer au sein des porteurs de projets possibles. Ont été éliminés tous les projets qui ne gardaient pas l'intégrité du bâtiment. Quand je dis l'intégrité, tous les rajouts avec des étages, en toiture, n'ont pas été retenus. Toutes ces candidatures ont été écartées.

D'autre part, beaucoup de candidatures ont été écartées parce qu'elles ne respectaient pas la zone UV. Alors, désolé de rentrer dans ce degré de technicité, mais comme ce bâtiment a été intégré lors du dernier plan local d'urbanisme dans les zones protégées de jardin, on ne peut pas transformer ce bâtiment en n'importe quoi. Pour être clair, toutes les activités les plus lucratives qu'on pourrait y mettre sont écartées par cette classification en zone UV. Donc, on ne peut y faire ni des logements, de luxe ou pas, ni un hôtel, ni des activités de bureau. Seules sont autorisées des activités qui seraient très ouvertes au public. Les autres types d'activités ne pourraient pas s'y inscrire.

Donc, inutile de dire que de toute façon, la Ville de Paris n'y retrouvera pas son équilibre budgétaire. Entre la nécessité de déplacer le dentaire et la nécessité de relocaliser les laboratoires de la Ville, pour aller vite, enfin en tout cas les différents services qui y sont, il n'y aura pas d'équilibre budgétaire mais ce sera l'occasion d'ouvrir ce bâtiment davantage aux Parisiens, plus particulièrement aux habitants du 13^{ème}.

Sur la localisation, il y en a de deux ordres évidemment puisqu'il y a le dentaire ; le dentaire qui d'ailleurs avait été quand même très relégué dans un tout petit bout du bâtiment – pour être gentil – et qui retrouverait le bâtiment rue Charles-Moureu, le centre Edison qui est un centre de santé municipal classé secteur 1. L'idée est d'en faire, de manière peut-être plus visible que cela ne l'est actuellement, un vrai grand centre de santé très nécessaire d'ailleurs aux Parisiens parce que, notamment sur les activités de dentaire, inutile de dire que ce n'est pas facile de décrocher dans le privé un rendez-vous en secteur 1 avec des prix conventionnés et c'est vrai aussi pour bien de spécialités des centres de santé.

Aujourd'hui, dans ce bâtiment qui est un peu vétuste, qui gagne à être réhabilité dans son ensemble, - j'espère qu'on obtiendra tous les financements nécessaires -, il y a deux étages qui sont dévolus aux archives de la direction du logement et de l'habitat qui n'ont pas grand-chose à y faire. Pour le coup, il y a la place, il n'y a pas de problème.

Sur la partie personnel, la possibilité qui est aujourd'hui étudiée et qui est bien avancée, ce sont les anciens locaux de l'INED dans le 20^{ème} arrondissement. C'est là que nous avons une petite différence avec Francis COMBROUZE parce qu'il y aura *in fine* une délibération de la Ville de Paris quoi qu'il arrive. La question est : est-ce qu'il y aura une délibération de la Ville de Paris avant qu'on ne réunisse le jury ? C'est pour cela que j'avais proposé « si possible », il me semblait que nous étions allés le plus loin possible dans l'acceptation du vœu. On ne peut pas conditionner la tenue du jury à cette

délibération mais il faut que les personnels soient certains de leur future localisation, qu'ils en aient été informés préalablement, associés, c'est la moindre des choses. En parallèle, la même chose pour les élus du 13^{ème} et du Conseil de Paris, cela me semble tout à fait de bonne politique.

Est-ce qu'il faudra une délibération ? Généralement la délibération tombe à la fin. C'est-à-dire que quand la construction sera lancée par la RIVP, puisque il est prévu que ce soit la RIVP qui s'en occupe, il y aura une convention entre la Ville de Paris et la RIVP. Cette convention devra être approuvée par le Conseil de Paris. C'est comme cela que nous avons procédé pour les différentes relocalisations d'immeubles de la Ville, en tout cas, ceux qui étaient construits par des partenaires.

C'est pour cela que j'ai proposé ce « si possible », qui me semblait de bonne politique. Nous en sommes pas très loin d'un accord général. Ensuite, nous pouvons faire de grands débats de sémantique, mais je ne suis pas sûr que ce soit utile, surtout que d'ici là, cela repassera à la moulinette du Conseil de Paris.

Le vœu que vous avez eu sur table était me semble-t-il, possiblement en état de nous rassembler. Je n'en dirai pas plus. Yves CONTASSOT.

Yves CONTASSOT : Plusieurs éléments, tu as dit que l'immeuble aujourd'hui n'avait pas de vraie protection patrimoniale en dehors d'une protection Ville de Paris qui effectivement est le minimum. Je tiens quand même à informer l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement que, à ma demande, la commission du Vieux Paris a voté à l'unanimité une demande d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en présence de l'adjoint chargé de l'urbanisme et du logement et qu'il m'a confirmé que la Ville allait faire cette demande et que le bâtiment ferait une demande de classement. Ce qui est très important, ce qui évitera – si on l'obtient mais c'est assez long – ce qui évitera des risques. Je ne dis pas nécessairement que ce serait comme cela que cela se passerait, mais cela évitera qu'on puisse démolir tel ou tel élément particulièrement remarquable, voire une partie du mobilier comme cela a été souhaité, puisque le mobilier est d'époque, il est en situation, qu'il s'agisse du bureau du directeur, de la bibliothèque, des escaliers absolument somptueux, des banques, l'amphithéâtre qui a encore son mobilier d'origine, etc. Il y a énormément de choses qui sont dans l'état d'origine avec des architectes d'intérieur de renom.

Deuxième élément, c'est que c'est le dernier des bâtiments financés par Eastman qui soit encore en état. Tous les autres ont été, soit dramatiquement rasés pour certains, soit dénaturés, le pire étant celui de Bruxelles qui ne ressemble plus à rien alors qu'il avait à peu près la même tête que celui qu'on connaît dans le 13^{ème} arrondissement.

Donc, cette protection est importante et j'espère que très vite évidemment, on aura la mise en œuvre de la demande mais en tout cas, je n'ai aucune raison d'en douter.

Sur le reste, j'aime bien l'optimisme mais quand l'élue en charge du dossier, adjointe à la Maire de Paris, dit qu'elle n'a pas un centime pour le transfert du service environnemental sur le futur site, qu'il n'y a toujours pas d'accord sur le concept qui serait retenu, qu'on ne connaît pas la superficie qui pourrait accueillir éventuellement ce futur centre, qu'il n'y a pas un centime d'inscrit au budget ni même ce qu'on appelle au PIM, au programme d'investissement pour l'ensemble de la mandature, c'est-à-dire que rien n'est finançable avant le prochain mandat. Cela me semble un peu curieux qu'on puisse dire que le projet est très avancé. Il est pour le moins très peu avancé ou alors, l'adjointe en charge du dossier n'est pas du tout informée, ce qui paraît quand même là aussi assez peu probable, vu les réunions qu'on a eues sur ce dossier de manière très précise.

Donc, le sens du vœu qu'on a déposé collectivement est de dire : on va faire travailler des équipes qui vont dépenser maintenant pas mal d'argent parce que... Enfin, cela va coûter pas beaucoup d'argent, elles vont dépenser 2 à 300 000 euros à peu près. C'est ce qui est envisagé par équipe, vous voyez Francis, c'est ce qu'elles nous disent. On ne sait même pas si cela se fera parce que s'il n'y a pas une possibilité de relocalisation, le processus peut très bien s'arrêter. Il nous semble qu'il est de bonne pratique de dire qu'il faudrait d'abord qu'il y ait l'élaboration d'un scénario qui permette de, un, rassurer les salariés, leur dire où et quand et dans quelle condition ils déménageraient, pourquoi faire, avec qui, dans quel cadre. A ce moment-là, on pourrait dire qu'on passe à la phase 2. Mais tant qu'on n'a pas cela, c'est une espèce de proposition un peu en l'air et dans le vide. Je rappelle quand même que sur l'ensemble des jurys et j'ai participé à pas mal, il y en a eu plusieurs qui ont été déclarés sans suite parce qu'aucun projet ne tenait véritablement la route. Dans les quatre projets qui ont été retenus, un certain nombre ne correspondent pas au PLU. On nous dit qu'il faudra les faire évoluer pour qu'ils rentrent dans le cadre du PLU. On n'a aucune garantie qu'ils évolueront, aucune garantie.

Quand on nous dit qu'un espace de coworking, ce n'est pas du commercial, il va falloir quand même qu'on fasse drôlement évoluer le concept de commercial pour dire que le coworking n'est pas du commercial ! Quand c'est l'essentiel d'un projet, je veux bien qu'on nous dise que non, il sera en lien avec le reste de l'activité. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Donc, on a aussi beaucoup de risques sur ces quatre projets retenus qu'à la fin, ce ne soit pas forcément aussi simple que cela de les faire coller avec le classement en zone UV du centre Eastman.

Pour toutes ces raisons, il me semble et c'est le sens du vœu qu'on a déposé, qu'un projet voté en Conseil de Paris préalablement, avec toutes les garanties encore une fois, notamment financières, parce que c'est quand même un peu cela qui bloque aujourd'hui, permettrait de dire qu'on peut avancer. A défaut de cela, je ne vois pas comment on peut dire qu'on continue à faire prospérer ce projet. Je suis assez d'accord avec Francis COMBROUZE, il faut enlever le « si nécessaire » puisque de toute façon, c'est nécessaire, il n'y a pas le choix. Il faut que cela passe en Conseil de Paris pour plein de raisons que le Maire a évoquées, que ce soit la dévolution du site lui-même mais cela c'est à la fin, que ce soit éventuellement une convention – mais cela ce n'est même pas sûr qu'elle soit nécessaire – pour réaliser les travaux. On a vu dans d'autres sites qu'il y a des possibilités d'utiliser d'autres méthodes pour faire faire des travaux que passer par le Conseil de Paris, d'autant plus que maintenant, la Maire a une délégation générale de signature à un niveau assez élevé, ce qui évite que le Conseil de Paris se prononce en tant que tel.

Donc, il nous semble de bonne facture qu'effectivement, en matière de transparence, le Conseil d'arrondissement donne son avis et derrière, le Conseil de Paris.

M. le MAIRE : Je trouve que ce petit bras de fer en fin de Conseil d'arrondissement fatigant. Je trouve que ce que tu as dit manquait de sincérité parce que...

Intervention de M CONTASSOT hors micro.

M. le MAIRE : Je vais jusqu'au bout. Je ne t'ai pas interrompu, donc tu me laisses finir. .

Nous avons accompagné énormément de projets dans cette mandature, de transferts d'administrations de la Ville de Paris. Des directions entières sont venues s'installer dans le 13^{ème}. Nous les avons toutes suivies ici, nous avons voté les délibérations en Conseil d'arrondissement, *in fine*. Pour certaines, il n'y a pas eu besoin du tout de délibération, je vais exactement dans ton sens, donc il n'y a pas forcément

besoin de délibération pour le faire. Aucune n'était au plan d'investissement de la mandature, ni du 13^{ème}, ni de Paris. Cela n'a pas empêché de le faire.

Donc, les effets de manche sur le thème : rien n'est financé, rien n'est connu, rien ne peut se faire, je trouve que c'est un manque de sincérité parce que ce n'est pas conforme à la réalité.

Je suis allé très loin dans l'adoption de vos propositions, j'ai mis « si nécessaire » parce qu'il me semble qu'il n'y aura pas besoin de délibération pour provoquer ce transfert. En tout cas, de sous-entendre, de dire qu'il n'y aura pas les financements et que donc des services de la Ville vont se retrouver à la porte...tu dis qu'il n'y a aucun transfert qui est budgété, que tout cela ne va pas se faire et que donc, ce ne sera pas possible. Je viens d'écouter très attentivement ce que tu viens d'indiquer.

Je trouve que cela manque de sincérité. Je n'ai pas dit que tu mentais, j'ai dit que cela manquait de sincérité. Je maintiens le « si nécessaire » parce que je sais qu'il n'y a pas forcément besoin de délibération. Ce qui me semble normal, c'est d'informer et d'associer les personnels et les élus du 13^{ème} comme de Paris, ce qui est indiqué très exactement dans le vœu. Cela me semble non seulement de bonne politique, mais normal. C'est pour cela que je suis allé dans le sens du vœu général que vous avez déposé. Maintenant, s'il faut faire un bras de fer sur le « si nécessaire », faisons un bras de fer sur le « si nécessaire » mais je pense que nous pourrions nous abstenir et nous regrouper de manière collective sur le vœu qui a été présenté sur table. Cela me semble aller dans le bon sens.

Maintenant, si vous ne voulez pas, je ferai voter alternativement les deux versions mais il ne me semblait pas être malintentionné en présentant ce vœu qui me semble largement nous rassembler. J'ai écouté vos différentes demandes, vos différentes demandes d'amendement, je les ai prises en compte, nous en avons discuté préalablement d'ailleurs en réunion de majorité, je le dis devant nos collègues de l'opposition. Il me semble que nous étions arrivés à une version finale qui nous rassemblait. Voilà. Maintenant, j'en reste là. Donc, si vous ne voulez pas l'entendre, tant pis.

Francis COMBROUZE : Je crois que d'abord, cela ne sert à rien de s'énerver. Deuxièmement, je pense que nous souhaitons tous une adoption. C'est-à-dire qu'on constate que dans ce Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris, sont adoptées à la fois des délibérations autorisant la Maire de Paris à déposer des permis de construire ou des autorisations de travaux dans des bâtiments municipaux.

Je prends dans les derniers exemples en date, regardez les ordres du jour de 2016 et de 2017 du Conseil d'arrondissement, vous y retrouverez des délibérations qui autorisent la Maire de Paris à déposer un permis de construire pour un gymnase, pour des toutes petites choses : pour une cabane de la DPE au square René-le-Gall, par exemple, pour 3 m². Donc, je comprends qu'il y a une délégation à la Maire pour faire des travaux mais il y a aussi – et là, je crois que c'est souhaitable – des sujets importants. Je vous rappelle qu'il y a eu une annonce au mois de mai 2017 disant : « Eastman est dans le concours Réinventer Paris 2 : Dessous de Paris ». Nous n'en avons jamais discuté en conseil, aucun vote.

Je rappelle que dans la série des appels à projets innovants, urbains, dits série 1, il y a eu des votes, des délibérations pour des bâtiments ou des décisions qui concernaient la Ville deux ans ou un an et demi ou trois ans après ces jurys. Donc, il y a quand même un problème qui consiste à avoir des délibérations qui viennent en bout de course par rapport au choix de jurys qui ne sont pas des jurys élus. Il y a des élus dans le jury à l'évidence, mais il y a d'autres personnalités qualifiées, j'en ai entendu qui ont des fois...

M. le MAIRE : Ils sont en majorité, les élus.

Francis COMBROUZE : Voilà. Mais en tous les cas, il n'y a pas de délibération. Or, quand il y a un problème politique comme celui quand même de l'avenir d'Eastman et de la relocalisation des activités, il me semble – je redis le mot – « souhaitable » qu'il y ait une délibération. Si on met « adoption souhaitable » par le Conseil de Paris, c'est quand même une question d'opportunité, de légitimité politique. Souhaiter quelque chose, il n'y a pas de quoi s'énerver, il est logique quand même que les élus délibèrent et c'est souhaitable et cela peut être entendu par des gens de bonne foi et raisonnables. Ce n'est pas inconsidéré, comme demande, « souhaitable ».

M. le MAIRE : Je n'ai pas dit que c'était inconsidéré, j'ai dit que cela ne faisait pas partie des processus habituels. Si c'était la Ville de Paris qui construisait cet équipement - et en l'occurrence, on n'en prend pas la direction, parce que ce serait la RIVP qui devrait le construire- il faudrait évidemment une délibération préalable pour déposer le permis de construire. C'est ce que tu disais sur les cabanes mais c'est vrai pour les immeubles.

Comme vraisemblablement, ce sera un équipement construit par la RIVP, la RIVP fera son opération et c'est à la fin de l'opération que la Ville signera le bail et pour signer le bail, il faudra une délibération du Conseil de Paris.

C'est l'orientation qui a été donnée, affirmée, etc. C'est pour cela que j'ai été prudent. Je déteste voter et en tout cas, proposer au vote quelque chose qui n'a pas de sens et qui ne se réalisera pas. C'est pour cela que j'ai mis le « si possible ». Sinon, souhaitable pour quoi ou une délibération qui dira quoi ?

Francis COMBROUZE : Je prends des exemples : s'agissant des locaux de l'immeuble RIVP boulevard Davout, ils sont fléchés pour partie « logements étudiants ». Pour faire du logement étudiant, il faut une délibération qui programme, des années avant la construction, le financement de ce logement étudiant. C'est ce qu'on a jour et jour dans ce conseil, on délibère bien avant les permis de construire le fait qu'il y a une programmation financière pour faire du logement étudiant.

Si par exemple, il y a telle ou telle activité, il y a des délibérations, je le redis, et des équipements publics municipaux du 13^{ème} délocalisés qui font l'objet de délibérations, cela peut se retrouver dans les comptes rendus du conseil. Donc, comme il y a une incertitude sur l'obligation juridique de délibérer, autant dire ce qui nous réunit tous, c'est-à-dire que c'est souhaitable pour plein de raisons de délibérer le plus rapidement possible.

On nous a dit – je dis tout – dans une réunion technique à la Ville, que nous aurions sous un mois les scénarios financiers et la programmation pour les deux relocalisations qui n'interviendraient pas avant 2021. Et nous ne pourrions pas avant 2021 et donc la prise à bail de l'un des quatre lauréats du bâtiment Eastman, nous ne pourrions pas en délibérer avant 2021. Ce n'est pas sérieux !

M. le MAIRE : Je trouve que ce débat est byzantin. Donc, je proposerai au lieu de « et si nécessaire, à leur adoption par le Conseil de Paris », « à leur adoption, souhaitable, par le Conseil de Paris » ce qui ne veut rien dire, mais puisque c'était le mot que vous souhaitiez, on va mettre « souhaitable ». Cela vous va ?

Donc, je le soumetts à vos suffrages. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Le vœu suivant, sur le travail le dimanche, Vincent BOULET

V13 2018 09 – Vœu relatif au respect du repos dominical dans le quartier des Olympiades, déposé par Jean-Noël AQUA, Vincent BOULET et les élus du groupe Communiste-Front de Gauche

« Considérant que le tribunal administratif de Paris a annulé la création de la zone touristique internationale (ZTI) « Olympiades » dans le 13^{ème} arrondissement le 13 février 2018 ;

Considérant que le tribunal administratif a mentionné dans sa décision que rien ne prouve que cette zone « connaît une affluence exceptionnelle de touristes résidant hors de France justifiant son classement en ZTI » ;

Considérant que la Maire de Paris a demandé le 20 février à l'État de classer le quartier « Olympiades » en zone commerciale, permettant l'ouverture des magasins le dimanche ;

Considérant que la Maire de Paris justifie cette demande dans un courrier au Préfet d'Ile-de-France en avançant que « depuis 2015, l'ouverture dominicale des commerces a apporté une grande satisfaction des élus locaux, des riverains et a bénéficié aux nombreuses activités commerciales du secteur, dont le centre commercial Italie 2 » ;

Considérant le rapport de la Mission d'information et d'évaluation (MIE) sur le travail dominical et nocturne à Paris de décembre 2014 qui prévoyait la création d'un observatoire des ZTI dans lequel figure la préconisation suivante de la majorité municipale : « Nous ne préconisons donc pas la création de nouvelles zones touristiques, qui ouvrirait en fait la voie à une généralisation. Il ne nous paraît d'ailleurs guère possible de qualifier de touristiques des quartiers dont chacun peut constater le dimanche la faible fréquentation ; ils ne rempliraient pas les critères stricts prévus par la loi » ;

Considérant qu'un Observatoire des ZTI a été créé en juin 2016 et que, ne disposant pas à ce jour des conclusions rendues par cet Observatoire, il semble inopportun de conclure à une grande satisfaction de l'ouverture dominicale dans le quartier Olympiades ;

Considérant l'opposition à l'ouverture dominicale de nombreuses organisations syndicales représentant les salarié-es des secteurs impliqués ;

Considérant que la question de l'ouverture des commerces le dimanche n'est pas seulement question économique mais une question sociale qui recouvre les modes de vie et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, avec en son sein les questions de vie familiale, de loisirs, d'activités culturelles, sportives... ;

Considérant que le code du travail prévoit que le travail du dimanche reste soumis à un accord exprès des salarié-es, et que son article L. 3132-3 spécifie : « Dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche. »

Considérant que lorsque le taux de chômage est élevé (ce qui est notamment le cas dans les quartiers populaires du sud du 13^e dans lesquels le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans a augmenté de 66% entre 2008 et 2011), les conditions de travail des salarié-es et leur pouvoir de négociation face à leurs employeur-es sont fortement dégradées, mettant à mal la notion de « volontariat » souvent avancée pour justifier l'élargissement des ouvertures dominicales ;

Considérant que d'un point de vue économique ouvrir davantage les commerces le dimanche n'augmente pas le pouvoir d'achat des consommateurs et donc n'augmente pas le chiffre d'affaires des commerçant-es ;

Considérant que la décision d'ouverture dominicale doit prendre en compte les intérêts et la qualité de vie des salarié-es et des petit-es commerçant-es de proximité ;

Considérant que l'ouverture dominicale engendre une concurrence accrue entre les grandes enseignes et les petites entreprises et instaure une pression sur le petit commerce pour s'aligner sur les grandes enseignes ;

Sur proposition de Jean-Noël Aqua, Vincent Boulet et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche, le Conseil du 13^{ème} arrondissement émet le vœu que :
La Maire de Paris revienne sur sa demande de classer le quartier Olympiades en zone commerciale ».

Vincent BOULET : Ce vœu fait suite à la décision du Tribunal administratif de Paris d'annuler la création de la zone touristique internationale dite Olympiades, pour le motif que rien ne prouve le caractère touristique international de cette ouverture et, également fait suite à la réaction de Mme la Maire de Paris demandant à l'Etat de classer cette zone en zone commerciale avant même que les conclusions de l'observatoire des ZTI (zones touristiques internationales) ne soient rendues.

Le fond de ce vœu est de se situer dans le sens des recommandations qui avaient été faites par le rapport de la mission d'information d'évaluation sur le travail dominical et nocturne qui avait été présenté au Conseil de Paris fin 2014-début 2015, qui préconisait de ne pas généraliser l'ouverture de nouvelles zones touristiques. C'était l'époque où Mme la Maire de Paris dénonçait à juste titre, je cite, « le fantasme d'une ville entièrement dédiée à un tourisme consumériste ».

Je ne vais pas rentrer ici dans le débat de fond sur le travail du dimanche, il y a un certain nombre de considérants dans le vœu qui s'y prêtent. Je vous renverrai juste à une intéressante enquête menée par un magazine qui s'appelle Alternative économique, de février 2018, qui a justement fait une petite enquête sur la portée et les conséquences du travail dominical dans les ZTI du Marais et de Haussmann qui montrent que rien ne prouve d'une part que l'ouverture dominicale ne favorise globalement l'emploi dans l'ensemble de la zone du bassin d'emplois concernée ; que cela peut présenter aussi une pression et un risque pour le petit commerce et l'artisanat ; que cela présente également un risque sur la qualité des emplois souvent partiels et précaires, emplois précaires d'ailleurs qui touchent majoritairement des femmes. Cela favorise donc l'atomisation de l'emploi et donc l'atomisation sociale. Enfin, la question des contreparties : pour les salariés, ces contreparties ne sont souvent pas pérennes. Je vous renvoie pour cela à la révision récente de l'accord sur l'ouverture dominicale – ce n'est pas dans le 13^{ème}, je vous l'accorde mais quand même – du BHV à l'Hôtel de Ville qui fait de plus en plus en sorte que le travail dominical devienne l'équivalent d'un travail comme tous les autres jours.

C'est pour cela que le vœu demande à s'en tenir à la décision du Tribunal administratif et que Mme le Maire de Paris revienne sur sa demande de classer le quartier Olympiades en zone commerciale. Je vous remercie.

M. le MAIRE : J'ai juste quelques éléments de réponse parce que nous n'allons pas refaire tout le débat sur l'ouverture le dimanche.

Juste pour rappeler quelques éléments factuels. Tout d'abord, pendant 30 ans, le quartier chinois est resté ouvert le dimanche sans que cela ne pose problème à personne. Je n'ai jamais eu une plainte, pas une : ni évidemment des riverains qui considéraient que l'animation du quartier était plutôt favorable au quartier, ni des salariés, tout simplement parce qu'ils avaient obtenu des accords très intéressants, notamment le paiement double des heures effectuées le dimanche. Par contre, j'ai eu des plaintes de salariés au moment de la fermeture le dimanche parce qu'ils n'y trouvaient plus leur compte.

Je suis favorable à cette ouverture le dimanche, je l'ai dit publiquement et je ne vais pas dire le contraire devant notre Conseil. Je considère que malgré une ouverture relativement récente, les choses ont pris leur envol, pour ce qui concerne Italie Deux où on a les chiffres – pour le quartier asiatique évidemment, c'est plus compliqué de le dénombrer – mais pour Italie Deux, c'est entre 700 et 850 salariés qui

travaillent chaque dimanche, ce n'est pas l'épaisseur du trait, avec 22 500 clients en moyenne chaque dimanche et avec les recettes afférentes. Tout cela a pris son envol.

J'ajouterai peut-être un détail, mais un détail important, c'est que les habitants de toute la parcelle sont très intéressés par cette ouverture parce qu'ils peuvent rejoindre leur tour et leur habitation beaucoup plus facilement. Ils peuvent traverser beaucoup plus facilement le quartier quand le centre commercial est ouvert. C'est un détail qui concerne beaucoup de gens. Ce n'est pas un argument fondamental en soi, mais cela en fait partie.

Pour toutes ces raisons, j'ai toujours défendu l'ouverture le dimanche, je ne vais pas changer ce soir. Donc évidemment, je ne serai pas amené à voter contre ce vœu, la proposition faite par la Maire de Paris de classer le quartier en zone commerciale permettant effectivement d'être une réponse à cette décision du Tribunal administratif.

Anne-Christine LANG.

Anne-Christine LANG : Rapidement pour une explication de vote et nous serons amenés à faire des propositions au Conseil de Paris sur cette question de la suppression de cette ZTI.

Manifestement, il y a eu effectivement un problème de périmètre sur lequel on pourra revenir, qui avait fait d'ailleurs l'objet d'échanges à l'époque, puisque le périmètre, je vois M. CONTASSOT acquiescer puisque nous faisons partie de la mission d'information sur le travail dominical en fin 2014-début 2015 et qu'à l'origine, la demande d'ouverture dominicale concernait une zone qui, en gros, était la zone du quartier chinois comprise entre l'avenue d'Ivry et l'avenue de Choisy, c'est-à-dire le triangle étendu éventuellement à Italie Deux, notamment étant donné les projets d'extension déjà prévus à ce moment-là.

A titre personnel, j'étais plus réservée sur une extension sur le quartier dit Olympiades, c'est-à-dire toute la partie qui concerne davantage la gare des Gobelins où effectivement, on ne voyait pas bien comment justifier une extension aussi large sur ce périmètre, à l'heure actuelle peu fréquenté, avec une zone de chalandise qui est quand même très faible.

Donc, j'avais fortement, au moment de la loi Macron, défendu le travail dominical, ses dispositions dans la loi Macron, et évidemment, je continue à le faire et m'interroger sur l'opportunité éventuellement de redemander une ZTI sur un périmètre plus restreint pour éviter justement d'avoir...

M. le MAIRE : Uniquement sur l'Italie Deux, c'est cela ?

Anne-Christine LANG : Non, que sur le quartier chinois - Italie Deux, en excluant la partie Olympiades. J'ai contacté le Préfet dans l'après-midi pour que cette demande puisse éventuellement être proposée.

M. le MAIRE : Ce n'est pas tout à fait la même position que Buon TAN, mais bon.

Anne-Christine LANG : Je précise que Buon TAN ne fait pas partie de notre groupe et que donc, je parlais évidemment au nom du groupe Démocrate et Progressiste du Conseil de Paris.

M. le MAIRE : Merci de le préciser car à l'Assemblée, il me semblait que vous apparteniez au même groupe. Yves CONTASSOT.

Yves CONTASSOT : C'est vrai que c'est compliqué de s'y retrouver dans qui appartient à quel groupe en ce moment, à certains endroits mais bon, c'est un autre problème !

Intervention d'un élu hors micro.

Yves CONTASSOT : Nous, on est dans le même groupe, on a beau avoir des nuances, on reste ensemble, c'est un peu la différence.

Cela étant, nous n'avons pas changé d'avis, pour les excellentes raisons annoncées par la Maire de Paris à l'issue de débats et de la MIE. Nous soutenons la position qu'elle avait à l'époque donc, nous serons évidemment favorables à ce vœu et opposés à la dérive consumériste qu'elle dénonçait à l'issue de cette mission d'information et d'évaluation. Nous ne changeons pas d'avis. Nous voterons ce vœu.

M. le MAIRE : Parfait. Donc, je vais soumettre ce vœu aux voix, évidemment, je ne le voterai pas pour ce qui me concerne.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Il est repoussé.

POUR : 9 VOIX (LES 4 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE-FRONT DE GAUCHE, 1 ÉLUE DU GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTÉS (ADELINE LAMBERBOURG), LES 4 ÉLUS DU GROUPE EELV)

CONTRE : 19 VOIX (16 ÉLUS DU GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTÉS, LES 2 ÉLUS DU GROUPE LR, L'ÉLUE DU GROUPE UDI)

ABSTENTION : 1 (LAURENT MIERMONT)

LE VŒU EST REJETE A LA MAJORITE

La séance est levée.